



LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

Les négociations climatiques internationales

à l'aune de la Conférence de Durban

Céline Mesquida

Novembre 2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2011-12

NOR : CESL1100012X

Mardi 15 novembre 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 8 novembre 2011

LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES INTERNATIONALES À L'AUNE DE LA CONFÉRENCE DE DURBAN

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

Mlle Céline Mesquida, rapporteure

au nom de la

section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 12 avril 2011 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis sur *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban*. La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier, a désigné Mlle Céline Mesquida comme rapporteure.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	4
■ Avis	8
■ Constat et objectifs	8
■ Une évaluation du Sommet de Copenhague	9
■ Les objectifs pour un cadre international juste et ambitieux	10
■ Préconisations	12
■ Améliorer la gouvernance internationale du climat	12
■ Se fixer un haut niveau d'ambition dans la lutte contre le changement climatique	14
■ S'adapter dès à présent aux effets du changement climatique	16
■ Financer efficacement et équitablement le défi climatique	18
■ Aller vers une économie plus sobre en ressources naturelles	20
■ Déclaration des groupes	23
■ Scrutin	41
Annexes	43
Annexe 1 : Émissions mondiales de gaz à effet de serre anthropiques	43
Annexe 2 : Exemples d'incidences associées à la variation de la température moyenne à la surface du globe	44
Annexe 3 : Incidences possibles des changements climatiques sur les objectifs du millénaire pour le développement	45

Liste des personnalités auditionnées	46
Table des sigles	47
Bibliographie	48

LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES INTERNATIONALES À L'AUNE DE LA CONFÉRENCE DE DURBAN

Synthèse de l'avis¹

L'ampleur et la rapidité du réchauffement climatique sont aujourd'hui sans équivoque. Face à ce constat, il y a urgence à agir car le changement climatique montre ses effets et va se poursuivre en affectant, en premier lieu, les populations les plus vulnérables.

Après la forte mobilisation du Sommet de Copenhague et l'impossibilité de trouver un accord global, et alors qu'une grande désillusion et un fort sentiment d'enlèvement entourent les négociations sur ce sujet, le CESE a souhaité, à l'approche de la Conférence de Durban, faire entendre la voix des organisations de la société civile sur des enjeux majeurs pour l'avenir de la planète et de ses habitants.

Car, pour notre assemblée, le changement climatique doit être envisagé comme une formidable chance de repenser nos modèles de développement, y compris en période de crise économique et sociale.

Les principales préconisations

➡ Améliorer la gouvernance internationale du climat

À l'approche de la Conférence de Durban, le CESE considère que la préservation du cadre onusien et la mobilisation des acteurs de la société civile sont un préalable essentiel à une réelle avancée des négociations climatiques.

Le CESE recommande donc :

- Un renforcement du processus de négociations au sein de l'ONU
 - en rappelant le caractère global du changement climatique ;
 - en mobilisant par ailleurs des instances comme le G20 pour impulser des prises de décision à l'ONU.
- Une nouvelle place des organisations de la société civile dans les négociations climatiques
 - en favorisant, au niveau national, le dialogue entre partenaires sociaux, associations et négociateurs dans la préparation du mandat de négociation ;
 - en impliquant mieux, au niveau international, les organisations de la société civile dans la préparation des prises de décision.
- La reconnaissance des dynamiques territoriales
 - en renforçant le poids politique des autorités locales dans les négociations ;
 - en leur donnant la possibilité de bénéficier directement des fonds climat.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 174 voix pour et 1 abstention (voir le résultat du scrutin en annexe).

- Le resserrement des liens avec la Convention cadre des Nations Unies sur la diversité biologique
 - en faisant en sorte que les préconisations des parties à la Convention biodiversité soient pleinement prises en compte dans les négociations climatiques, notamment en ce qui concerne le mécanisme sur les forêts (REDD+) ;
 - en garantissant de manière large une plus grande interface entre toutes les conventions cadre de l'ONU en matière d'environnement (climat, biodiversité et désertification).

Se fixer un haut niveau d'ambition dans la lutte contre le changement climatique

À l'approche de la fin de la première période du Protocole de Kyoto en 2012, la Conférence de Durban devra apporter des éléments de réponse.

Le CESE se prononce pour :

- La prolongation du Protocole de Kyoto en vue de l'adoption d'un accord global
 - en valorisant les engagements volontaires pris par certains pays émergents ;
 - en ne remettant pas à plus tard (Conférence de Rio+ 20 en juin 2012 notamment) les décisions.
- La possibilité de mesurer, rendre compte et vérifier les émissions des gaz à effet de serre
 - en augmentant la transparence et la diffusion d'information relatives à ces émissions de gaz à effet de serre, première étape vers un meilleur contrôle des engagements volontaires des pays émergents.
- La transformation de l'essai européen
 - en adoptant une stratégie d'investissements de long terme, fondée sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par palier au-delà de 2020 ;
 - en s'appuyant sur les projections du GIEC pour acter comme un premier cap un objectif européen de 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, porté par une très forte volonté politique.

S'adapter dès à présent aux effets du changement climatique

Pour les pays les plus vulnérables, l'adaptation au changement climatique est un impératif qui doit être intégré dans les négociations climatiques au même titre que la dimension « lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ».

Le CESE soutient :

- La meilleure prise en compte de l'agriculture dans les négociations
 - en adoptant un volet de négociation spécifique à l'agriculture lui permettant notamment de bénéficier de financements climat dédiés ;
 - en valorisant des mesures d'adaptation spécifiques permettant à la fois de renforcer la résilience des modèles agricoles et la capacité de l'agriculture à stocker le carbone.

- L'intégration des impératifs de l'adaptation aux politiques de développement
 - en incluant pleinement l'adaptation au changement climatique aux programmes de lutte contre la pauvreté ;
 - en protégeant les forêts tropicales primaires par l'atteinte d'un objectif de zéro déforestation brute d'ici à 2020 tout en tenant compte des situations particulières liées aux besoins des populations autochtones.

Financer efficacement et équitablement le défi climatique

La Conférence de Durban devra apporter des premiers éléments de mise en œuvre des promesses financières tout en posant les bases d'une allocation équitable des fonds climat actuels et à venir.

Le CESE recommande :

- La mise en place de financements innovants
 - en créant une taxe internationale sur les transactions financières affectée pour partie au climat ;
 - en mobilisant les transports internationaux (maritime et aérien) ;
 - en affectant tout ou partie des revenus tirés du marché européen du carbone.
- La recherche d'un équilibre entre financements pour l'adaptation et pour l'atténuation
 - en rendant opérationnel le plus rapidement possible le Comité adaptation décidé à la Conférence de Cancún ;
 - en augmentant la part des financements de l'APD française dédiés à l'adaptation ;
- L'articulation des aides au développement et des fonds climat
 - en s'appuyant sur les plans d'action nationaux (NAMAs) pour évaluer précisément les besoins réels des pays ;
 - en renforçant la transparence des fonds engagés pour le climat, et en garantissant leur caractère additionnel à l'aide publique au développement.

Aller vers une économie plus sobre en ressources naturelles

L'efficacité des négociations climatiques dépend aussi des politiques économiques et sociales définies par les pays.

Le CESE préconise à cette fin :

- La défense d'une politique industrielle européenne
 - en soutenant, pour la période précédant la mise aux enchères totales sur le marché européen du carbone, un mécanisme d'allocation gratuite au profit des industries les plus exposées à la concurrence internationale ;
 - en favorisant des investissements de R&D à la hauteur des objectifs adoptés dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.
- L'approfondissement du dialogue social comme moteur de la transition juste
 - en appliquant les principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'OIT et en créant de nouveaux droits adaptés aux mutations à venir ;

- en tenant compte, par filière, des effets quantitatifs et qualitatifs sur l'emploi et en valorisant les plans de formation et les nouvelles qualifications.
- La sortie de la société du gaspillage
 - en encourageant l'affichage de l'empreinte environnementale des produits ;
 - en intégrant la fiscalité environnementale dans les réformes fiscales françaises et européennes.

Avis

Constat et objectifs

L'année 1992 a été marquée par une étape clef avec l'adoption lors du Sommet de la Terre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (Convention climat). Elle est le résultat d'une grande mobilisation scientifique durant les années 1980.

Cette Convention, qui se fixe pour objectif principal de faire face au défi climatique, ne comporte cependant que très peu d'éléments concrets et opérationnels pour l'action. C'est la raison pour laquelle sa mise en œuvre repose sur un processus annuel de négociations multilatérales. Processus difficile mais nécessaire qui a permis l'adoption en 1997 de son premier Protocole d'application concret pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : le Protocole de Kyoto.

Après la forte mobilisation du Sommet de Copenhague en 2009 et l'impossibilité de trouver un accord global, force est de constater qu'une grande désillusion autant qu'un sentiment d'enlèvement entourent désormais les négociations climatiques. Le fort décalage entre le défi climatique d'une part, et la lenteur et la complexité de ces négociations d'autre part peut expliquer cette situation. Et c'est bien sur cette double dimension que le Conseil économique, social et environnemental (CESE), à l'approche de la Conférence de Durban de décembre 2011, entend se positionner.

En Afrique, l'ampleur et la fréquence accrue des sécheresses et des inondations vont par exemple gravement accentuer la pression sur les ressources en eau et les atteintes à la sécurité alimentaire et à la santé des populations.

Les populations ultramarines sont également vulnérables aux conséquences du changement climatique car elles vivent majoritairement sur des îles frappées par des ouragans violents et dont les écosystèmes sont fragiles. Certains de ces territoires, dans la Caraïbe notamment, sont d'ailleurs parmi les premiers à souffrir déjà concrètement des effets néfastes de ce changement climatique.

Sur le pourtour méditerranéen sud et est, l'agriculture, fortement dépendante des eaux de pluie, est fragilisée par les premiers effets du changement climatique.

Malgré quelques voix dissonantes, un large consensus de la communauté scientifique s'est dégagé sur la responsabilité humaine dans la rapidité et l'importance du changement climatique ; il y a donc urgence à agir. Les propos de M. Jean Jouzel² lors de son audition devant la section des affaires européennes et internationales sont à cet égard sans ambiguïté : « *C'est un climat complètement différent du nôtre que l'on est en train de préparer, non pas pour les générations futures mais pour celles qui sont dans les cours d'école. Il faut bien garder en tête que l'on ne parle plus de générations futures* ».

L'action contre les émissions de gaz à effet de serre est ainsi aujourd'hui intimement liée à l'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique. Ces actions sont hélas encore trop souvent perçues de manière punitive, contraignante. Telle n'est pas l'analyse de notre assemblée pour qui, au contraire, le changement climatique devrait être envisagé

2 Directeur de recherche au CEA, vice-président du groupe scientifique du GIEC, membre du CESE.

comme une formidable chance de repenser nos modèles de développement, y compris en période de crise économique et sociale.

Les négociations climatiques sont un des moyens de (re)lancer cette dynamique de moindre gaspillage des ressources naturelles et de société plus sobre en carbone. Encore faut-il que les populations et la société civile à travers le monde soient mobilisées.

Une évaluation du Sommet de Copenhague

Parce que le Sommet de Copenhague de décembre 2009 a constitué un temps fort de la mobilisation en matière de changement climatique et parce qu'il s'est traduit par un reflux d'intérêt d'un grand nombre d'acteurs et de citoyens, le CESE en propose une grille de lecture critique, dans l'optique de mieux relancer l'action collective.

Un sentiment de rendez-vous raté

Lorsque les États ont adopté en 2007 la feuille de route de Bali, l'objectif était de s'entendre sur les modalités des suites à donner au Protocole de Kyoto et, encore mieux, de parvenir à un accord global entraînant l'ensemble des parties à la Convention. Et dès le début de l'année 2009, c'est un très large mouvement de mobilisation que les nombreuses associations de protection de l'environnement, de solidarité internationale, les organisations syndicales et de jeunesse ainsi que le milieu des entreprises ont su enclencher.

Les médias ont largement relayé cette mobilisation, donnant souvent l'impression qu'une absence d'accord signerait la fin irréversible de la lutte contre le changement climatique. Dans le même temps, le niveau d'ambition semblait inaccessible au vu des intérêts politiques divergents entre pays. Dans ces conditions, les chefs d'État et de gouvernement qui étaient attendus pour la dernière journée ne pouvaient conclure un accord.

Un manque de visibilité politique de l'Union européenne

À la table des négociations, l'Union européenne (UE) n'a malheureusement pas su faire preuve de l'unité d'action nécessaire et rendre son message audible, visible et convaincant, alors même que son ambition climatique semblait *a priori* solide. C'est en l'absence d'un fort positionnement européen que, dans la dispersion, certains États membres, dont la France, ont souhaité témoigner de leur engagement et de leur volontarisme.

Les conférences de presse séparées de l'Allemagne, de la France et de l'Union européenne à la fin du Sommet ont été à cet égard marquantes. On peut dès lors se demander si l'absence de réelle marge de manœuvre, dans le cadre du mandat de négociation donné par le Conseil à la Commission, ne joue pas contre les intérêts européens en empêchant de procéder aux indispensables ajustements au fil des discussions.

Des avancées pourtant non négligeables

Le sentiment d'échec et de déception a été au final proportionnel au niveau de la mobilisation et des attentes. Si bien que de nombreux citoyens ont pu avoir l'impression

qu'il ne servait plus à rien d'agir. Le Sommet de Copenhague a acté cependant certaines avancées. Les États se sont en effet mis d'accord pour :

- limiter collectivement la hausse de la température mondiale à 2° C, en référence au diagnostic du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;
- évaluer la situation d'ici à 2015, en fonction des nouvelles données scientifiques, pour envisager de renforcer l'objectif de long terme ;
- trouver des financements nouveaux et additionnels pour les pays en voie de développement.

Quant à la Conférence de Cancún, outre l'adoption formelle de l'accord de Copenhague, elle a permis de relancer le processus multilatéral de l'Organisation des Nations Unies (ONU) tout en révélant le poids grandissant des pays émergents.

Les objectifs pour un cadre international juste et ambitieux

Des objectifs de solidarité, de développement et de paix

Lutte contre les effets du changement climatique et lutte contre la pauvreté sont indissociables et interagissent l'une sur l'autre. Le changement climatique affecte en effet de près tous les efforts visant l'éradication de la pauvreté. De plus, il menace, voire annule, les progrès déjà difficilement enregistrés jusque là et bien souvent, il s'ajoute aux difficultés économiques et sociales existantes.

Le CESE estime que les pays développés, qui sont à l'origine de l'accumulation massive des gaz à effet de serre depuis l'ère industrielle, ont un devoir absolu de solidarité envers les populations les plus vulnérables et les générations futures. Ce principe découle de la Déclaration de Rio de 1992 et est repris par la Convention Climat : c'est la responsabilité commune mais différenciée. Mais il n'en juge pas moins nécessaire une plus grande implication des grands pays émergents qui représentent aujourd'hui une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre.

Des objectifs de réduction des atteintes environnementales

De nombreux défis environnementaux sont déjà identifiés par le GIEC : augmentation de la fréquence des événements extrêmes, pression sur les ressources en eau, augmentation du niveau de la mer, etc. C'est la raison pour laquelle il souligne que les pays développés, afin de limiter à 2° C la hausse des températures, devraient réduire de 25 à 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, et de 80 à 95 % d'ici à 2050.

La biodiversité est d'ores et déjà fortement mise à mal par les changements climatiques. Les océans, qui absorbent une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, sont aujourd'hui dans un état plus qu'inquiétant³. Et la biodiversité marine pourrait être fortement affectée par l'acidification des océans liée à une absorption trop importante de gaz à effet de serre.

3 International Programme on the State of the Ocean (IPSO), *International earth system expert workshop on ocean impacts and stresses*, juin 2011 - <http://www.stateoftheocean.org/ipso-2011-workshop-summary.cfm>.

Des objectifs de justice sociale

Huit travailleurs sur dix sur terre vivent aujourd'hui dans une grande précarité et cette situation risque de se détériorer avec la dégradation de l'environnement, creusant d'autant les inégalités sociales.

Il est donc indispensable de se fixer une ambition forte pour des emplois décents et de qualité, et un socle de protection sociale universelle. À cette fin, le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le renforcement du dialogue social représentent un atout de taille pour accompagner une transition juste.

Des objectifs de développement économique

En 2006, l'économiste Nicholas Stern évaluait le coût de l'inaction en matière climatique dans une fourchette de 5 à 20 % du Produit intérieur brut (PIB) mondial chaque année. La croissance économique s'est réalisée depuis les révolutions industrielles sur une énergie peu chère et abondante, dans un monde où l'accès aux ressources naturelles semblait infini. Cette ère est révolue : l'énergie sera désormais chère et peu abondante et la pression croissante sur les ressources naturelles pourrait devenir insoutenable.

Pour le CESE, les engagements climatiques internationaux doivent dans ce contexte enclencher des évolutions de nature à garantir la viabilité de nos économies au service du bien être des hommes et des femmes mesuré par d'autres indicateurs que le seul PIB comme l'expose le rapport Stiglitz⁴. Car la protection de l'environnement ne saurait se faire au détriment de leur vie sociale et professionnelle. Ces engagements doivent, par ailleurs, permettre d'encourager une dynamique indispensable d'investissements et d'innovation.

Des objectifs de gouvernance, de démocratie et de citoyenneté

Entre les conférences internationales de l'ONU et le citoyen, difficile de trouver les moyens de la mobilisation. Et pourtant, qu'il s'agisse des organisations syndicales, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des réseaux consulaires, des entreprises, du milieu associatif ou des autorités locales, chacune des composantes de la société est un maillon essentiel de la mobilisation pour des engagements collectifs et des changements de comportement.

Le changement climatique et plus globalement la crise écologique posent à nos sociétés un autre défi de taille, celui de la démocratie. Le climat de la prochaine décennie dépendra en effet peu des émissions de gaz à effet de serre émises aujourd'hui. Mais, les réductions d'aujourd'hui conditionnent fortement les évolutions climatiques à l'horizon 2050. Face à des décisions politiques trop souvent motivées par une logique de court terme, c'est à une vision et à des politiques de long terme qu'il convient de s'attacher. Une plus grande participation des populations et des citoyens aux processus décisionnels est donc essentielle.

4 Pr Joseph E. Stiglitz, Pr Amartya Sen, Pr Jean-Paul Fitoussi, *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

Améliorer la gouvernance internationale du climat

Pour le CESE, la meilleure implication des acteurs de la société civile autant qu'une refonte en profondeur des processus de décision internationaux sont des conditions clefs d'une plus grande réussite des négociations climatiques.

➡ Soutenir avec force le processus multilatéral de négociations de l'ONU

La difficulté à atteindre un accord global dans le cadre de l'ONU a fragilisé à de nombreuses reprises ce cadre multilatéral d'action. Certaines propositions vont dans le sens d'une approche par accords bilatéraux, régionaux ou conclus entre un nombre restreint de pays. **Le CESE considère que le changement climatique est un défi qui concerne l'ensemble des populations de la planète et, par conséquent, que les discussions multilatérales au sein de l'ONU sont à privilégier.**

Le CESE estime cependant que des instances comme le G8/G20 peuvent jouer un rôle majeur d'impulsion en faveur de décisions prises par la suite à plus grande échelle au sein de l'ONU. Et de rappeler que c'est lors d'un Sommet du G7, dès 1989, que les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à une adoption urgente d'une Convention cadre liée au changement climatique.

➡ Repenser la place des organisations de la société civile dans les négociations climatiques

Au Sommet de Copenhague, les organisations présentes ont rencontré des difficultés croissantes pour accéder aux espaces de négociations. À Cancún, la présidence a choisi de mieux les associer, en organisant des rencontres en amont. Le CESE soutient cette démarche qui devrait être reconduite par la présidence sud-africaine.

Notre assemblée pense cependant qu'il conviendrait d'étudier d'autres voies plus pérennes pour une meilleure association de la société civile organisée aux négociations climatiques.

Au niveau national, le CESE rappelle qu'il est essentiel de permettre un véritable dialogue entre d'une part les partenaires sociaux et les associations et d'autre part les négociateurs gouvernementaux. La préparation du mandat de négociation est un moment privilégié pour garantir une meilleure appropriation par les parties prenantes des engagements internationaux. **Les CES nationaux et institutions similaires ont eux aussi de ce point de vue un rôle à jouer.**

Au niveau international, le fonctionnement de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public aux processus décisionnels et l'accès à la justice en matière d'environnement (dite Convention d'Aarhus) est en ce sens une piste que le CESE souhaite promouvoir. Les associations, les organisations syndicales et patronales peuvent en effet suivre en tant qu'observateurs les négociations, et ce à toutes les étapes du

processus décisionnel. Ainsi, lors de la dernière Conférence des parties en juillet 2011, les entreprises et les associations environnementales ont été parties prenantes à la préparation des documents de négociation, ont proposé des amendements et ont dialogué directement avec les États présents.

Enfin, soulignons que la prochaine Conférence internationale sur le développement durable en juin 2012 (Rio+ 20) aura pour ordre du jour la gouvernance internationale du développement durable.

À cette fin, le CESE plaide pour :

- la fusion de la Commission du développement durable avec le Conseil économique et social de l'ONU afin de pleinement prendre en compte la dimension environnementale et de **créer un Conseil économique, social et environnemental au sein de l'ONU** ;
- **la création d'une Organisation mondiale de l'environnement, afin d'introduire dans un cadre juridique unique plus de cohérence, d'efficacité et de coordination dans l'action en faveur de la promotion des normes environnementales.**

Encourager les dynamiques territoriales

Les collectivités territoriales sont des acteurs en première ligne. Transports, logement, aménagement urbain, autant de secteurs stratégiques sur lesquels elles ont un pouvoir d'action direct. Leur présence dans le concert international de la négociation se consolide et témoigne d'une réelle volonté des territoires de s'imposer comme des chevilles ouvrières dans la lutte contre le changement climatique.

Le CESE juge qu'un renforcement du poids politique des autorités locales sur les négociations climatiques permettrait d'exercer une pression positive sur les États présents. Leurs actions concrètes, leurs bonnes pratiques et leurs réussites sont un moyen de rendre plus tangibles des négociations souvent éloignées des réalisations de terrain. **Aussi est-il indispensable que les autorités locales puissent, par exemple, bénéficier des financements climatiques internationaux, décision prise la Conférence de Cancún qui devra être confortée lors de la Conférence de Durban.**

Renforcer les liens avec la Convention cadre des Nations Unies sur la diversité biologique

Changement climatique et biodiversité sont intimement liés. Force est pourtant de constater que l'articulation entre les deux Conventions cadre est loin d'être une évidence et notre assemblée le déplore. L'exemple de la forêt en est une bonne illustration. À la fois puits de carbone et réservoir de biodiversité, elle est au cœur de toutes les attentions. Mais dans le même temps, chaque année, 13 millions d'hectares de forêt tropicale sont détruits alors que 800 millions de personnes en dépendent directement pour vivre.

Pleinement intégrée depuis plusieurs années aux négociations climatiques, la forêt bénéficie d'un mécanisme spécifique de Réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD+). L'objectif est d'aider financièrement les actions de lutte contre la déforestation des forêts tropicales primaires. Les discussions en cours pour préciser les

modalités concrètes de mise en œuvre de projets de préservation des forêts inquiètent cependant notre assemblée.

De fait, la définition actuelle d'une forêt, telle qu'elle a été retenue lors des précédentes négociations, pourrait déboucher sur des financements climat au profit de plantations dont les impacts environnementaux (climat et biodiversité) autant que sociaux seraient néfastes.

Lors de la dernière Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya en 2010, les États présents ont souhaité attirer l'attention sur la nécessité d'adopter des « garde fous » liés à la biodiversité pour les futurs projets REDD+ . **Le CESE regrette que le secrétariat de la Convention climat ne prenne pas suffisamment en compte les observations de la Convention biodiversité**, et plus généralement qu'il y ait peu d'interface entre les trois grandes Conventions cadre de l'ONU (climat, biodiversité et désertification).

Se fixer un haut niveau d'ambition dans la lutte contre le changement climatique

Les engagements nationaux volontaires de réduction des gaz à effet de serre pris par les parties à la Convention au début de l'année 2010 sont bien loin de répondre à l'urgence climatique que l'accord de Copenhague reconnaît pourtant.

Prolonger le Protocole de Kyoto et aller vers un accord global

Aujourd'hui, à l'approche de la fin de la première période d'engagement (2008-2012), les pays de l'annexe I ayant ratifié le Protocole de Kyoto représentent à eux seuls une part moins importante des émissions mondiales que lors de son entrée en vigueur en 2005 (55 %). Et les États-Unis, second émetteur mondial, n'ont jamais ratifié ce Protocole.

Le CESE se déclare préoccupé par cette situation tout en étant pleinement conscient de la difficulté d'obtenir, lors de la Conférence de Durban, le prolongement du Protocole de Kyoto après 2012. **Entre poursuite d'un protocole contraignant ne couvrant qu'une part de plus en plus faible des émissions mondiales, réticence persistante des grands émetteurs mondiaux à s'impliquer sur la scène internationale, et position de retrait de nombreux pays signataires, le CESE soutient avec vigueur une position européenne forte : une seconde période d'engagement du Protocole et le maintien d'une politique climatique volontariste sur son propre territoire.** Et ce d'autant plus que la prolongation des mécanismes de flexibilité issus du Protocole de Kyoto (mécanisme de développement propre et mise en œuvre conjointe), notamment dans le cadre du marché carbone européen est souhaitable.

En tout état de cause, notre assemblée souhaite qu'un accord plus global et plus responsabilisant pour la communauté internationale soit adopté au plus tôt. Elle regrette la fragmentation actuelle des négociations et formule le vœu qu'un même outil puisse servir de cadre d'action pour l'ensemble des pays, dans un souci d'équité entre pays développés et émergents.

Les distinctions héritées de 1992 entre pays industrialisés et tous les autres reflètent aujourd'hui mal le poids économique et politique grandissant de nombreux pays. Et dans ce contexte, il convient d'apprécier à sa juste mesure la portée des

engagements volontaires pris pas certains pays émergents qui dans les faits peuvent se révéler efficaces.

Reste qu'on ne saurait éluder le fait que certaines parties présentes à Durban pourraient être tentées de prolonger le *statu quo* actuel dans la perspective de la prochaine Conférence internationale des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012 qui consacrera les 20 ans du Sommet de la Terre (Rio+ 20). Le CESE juge qu'une telle attitude serait dommageable. **Notre assemblée souhaite que la perspective de Rio+ 20 ne serve en aucun cas de prétexte à ralentir ou à sursoir aux décisions.**

Mesurer, rendre compte et vérifier les émissions de gaz à effet de serre

Les pays émergents représentaient en 2000 près de 45 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Aussi, avant même d'évoquer des objectifs quantifiés de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, la priorité doit être donnée à leur mesure, leur comptabilisation et leur vérification.

Les marges d'amélioration existent indéniablement. Il suffit pour s'en convaincre de consulter le site de la Convention climat : les émissions disponibles pour la Chine datent de 1994. **Le CESE soutient la dynamique de négociation visant à une plus grande transparence sur l'information relative aux émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des parties à la Convention. Le CESE souhaite que la Conférence de Durban puisse adopter des mesures opérationnelles en ce sens.**

Il est également important de progresser sur la mesure, la comptabilisation et la vérification des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés afin de mieux prendre en compte le stockage du carbone, notamment pour les secteurs de l'agriculture et de la forêt.

Transformer l'essai de l'Union européenne

Lors de l'adoption du Paquet énergie-climat en 2008, l'Union européenne s'était engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 (base 1990) et à monter cet engagement à 30 % si un accord international était conclu. **Le Sommet de Copenhague a remis à plus tard cette possibilité, laissant l'ensemble des acteurs économiques et sociaux ainsi que les associations dans le flou. Pour le CESE, cette situation est facteur d'incertitude et d'instabilité pour le monde économique.**

Notre assemblée souligne, en effet, que le temps des investissements dans de nombreux secteurs stratégiques, comme par exemple les transports ou le bâtiment, dépasse l'horizon 2020. Il est donc nécessaire de regarder à plus long terme, en se donnant des objectifs stabilisés reposant sur des trajectoires par paliers successifs et en misant sur une politique d'innovation technologique de nature à assurer la compétitivité des entreprises européennes.

S'appuyant sur les projections du GIEC, le CESE prend acte qu'un objectif européen de 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 serait un premier cap. Il faut toutefois souligner qu'atteindre cet objectif exigera une très forte volonté politique à la lumière des transformations sociales et économiques que cela supposera notamment en ce qui concerne les modes de production et de consommation.

Le CESE juge aussi que c'est en s'impliquant fortement sur son espace que l'UE pourra renforcer sa place dans les négociations internationales. **La discussion sur les objectifs quantifiés doit se stabiliser au plus tôt, notamment en période de crise économique. C'est bel et bien à la lumière des moyens engagés pour atteindre des résultats concrets que l'UE pourra convaincre les autres régions du monde de la pertinence d'un haut niveau d'ambition climatique.**

Ainsi, la récente décision de l'Allemagne de sortie du nucléaire d'ici à 2022 a soulevé de nombreuses interrogations et des inquiétudes légitimes quant au partage des efforts de réduction des gaz à effet de serre au sein de l'UE. Mais au delà et plus fondamentalement, est posé le pari de la capacité de l'UE à s'engager dans une démarche commune en matière énergétique qui requerra l'adhésion des populations.

S'adapter dès à présent aux effets du changement climatique

Pour le CESE, l'adaptation au changement climatique doit avoir une place toute aussi importante dans la conduite des négociations que le volet lié à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Les besoins d'adaptation dépendent cependant du contexte. Les pays les plus pauvres sont ainsi les plus vulnérables aux effets immédiats du changement climatique.

Définition de l'adaptation donnée par la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) :

« L'adaptation est un processus par lequel les sociétés se donnent les moyens de mieux affronter un avenir incertain. L'adaptation au changement climatique exige que l'on prenne les mesures qui conviennent pour réduire les effets négatifs du changement climatique (ou exploiter ses effets positifs) en procédant aux ajustements et aux changements appropriés ».

👉 L'agriculture : la grande oubliée des négociations

Dans son avis du 6 septembre 2011⁵, le CESE s'était félicité de l'inscription à l'ordre du jour du Sommet des chefs d'État gouvernement, des questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Le G20 constitue en effet un forum pertinent pour traiter de ces questions au caractère éminemment transversal. Il n'en reste pas moins que les activités agricoles sont très concernées par le changement climatique. Depuis quelques années, plusieurs tentatives ont été lancées, sans grand succès, pour faire de l'agriculture un volet à part entière des négociations. **Le CESE le déplore vivement et jugerait opportun qu'un programme d'action spécifique sur l'agriculture soit adopté par l'ensemble des parties à la Convention climat afin qu'elle puisse notamment bénéficier de financements dédiés.**

Il faut souligner que ce secteur contribue aux émissions de gaz à effet de serre mais qu'il est aussi, notamment grâce à la séquestration du carbone - sols et forêts - pourvoyeur

5 *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental.*

de solutions qui gagneraient à être valorisées par des mécanismes volontaires. Reste que l'augmentation du stress hydrique, l'érosion des sols, la perte de biodiversité et la fréquence accrue des événements climatiques extraordinaires sont autant de facteurs qui menacent sérieusement la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la santé de nombreuses populations. Dans certains pays d'Afrique, par exemple, l'agriculture irriguée par les eaux de pluie pourrait être réduite de 50 % à l'échéance 2020.

C'est pourquoi le CESE serait favorable à ce que les négociations climat puissent valoriser des mesures concrètes au profit de l'adaptation aux impacts du changement climatique. À cette fin, il prône :

- **l'orientation de l'agriculture vers des systèmes de production les plus résilients possibles** (diversification et complémentarité des productions, maintien d'une biodiversité domestique animale et végétale la plus large possible) ;
- **la définition de politiques agricoles et d'axes de recherche propices à l'implantation de productions adaptées au climat et à la valorisation des eaux de pluie ainsi que de politiques de gestion de l'eau favorables à une utilisation optimale des eaux fluviales et stockées ;**
- **la mise en place de politiques de stockage alimentaire pour une gestion prévisionnelle des risques d'événements climatiques extrêmes ;**
- la prise en considération du rôle primordial des prairies dans le stockage du carbone et de l'intégration des légumineuses dans les rotations culturales ;
- le renforcement des échanges et des coopérations en matière de savoir faire.

Intégrer les impératifs de l'adaptation aux politiques de développement

La vulnérabilité des pays en voie de développement n'est plus à démontrer. **Les secteurs de l'agriculture et de la pêche qui assurent traditionnellement une garantie de subsistance aux populations sont fortement exposés dans de nombreuses régions, notamment dans les zones côtières, tropicales et subtropicales.**

Dans ce contexte, il est urgent que l'adaptation au changement climatique soit désormais pleinement incluse aux programmes de lutte contre la pauvreté. Selon le point de vue de notre assemblée qui encore très récemment pointait les retards accumulés dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, il est impératif de procéder à leur actualisation en y intégrant notamment « l'adaptation ». Pour le CESE, s'adapter au changement climatique conditionne la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Dans ce but, il convient de favoriser les transferts de technologies en faveur des pays les plus vulnérables.

En outre, une bonne gestion des ressources environnementales, en particulier de la forêt et des zones humides, est également essentielle. Elles jouent un rôle de tampon en situation de pluies intenses, sans compter qu'elles représentent un moyen de subsistance important des communautés locales. C'est dans cet esprit que le mécanisme REDD + doit inciter économiquement les pays et les populations concernés à conserver les forêts tropicales primaires.

L'introduction d'un objectif de zéro déforestation brute des forêts tropicales primaires d'ici à 2020 serait un premier pas en ce sens. Cet objectif supposerait toutefois une modulation pour tenir compte des situations particulières liées aux besoins des

populations autochtones. Dans cette perspective, c'est vers une gestion durable des forêts qu'il faut se diriger. **À cet égard la France, qui est un des rares pays du Nord à disposer sur son territoire, en Guyane, d'une forêt tropicale primaire, a une légitimité particulière à soutenir cette orientation sur la scène internationale.**

Relever de nouveaux défis

Les menaces sur la paix et la sécurité

D'ores et déjà, dans de nombreux pays d'Afrique, la raréfaction des ressources en eau accentue des tensions souvent existantes entre pays riverains. Cette situation de fragilisation des conditions de sécurité de nombreuses zones géographiques a au demeurant entraîné une difficile mise à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité de l'ONU, en juillet 2011, des liens entre climat, paix et sécurité. **Le CESE est favorable à ce que le Conseil de sécurité joue un rôle grandissant dans la prévention des situations de crise liées au climat.**

Les déplacements de populations liés au climat

Ce sont plus de 200 millions de personnes qui à l'horizon 2050 pourraient être contraintes de quitter leurs terres natales en raison de l'élévation du niveau des mers, des inondations et des sécheresses. **Les déplacements de populations liés aux conditions climatiques sont à même de rapidement poser un défi de taille à l'ensemble de la communauté internationale et devraient constituer un volet à part entière des négociations internationales concernant l'adaptation.** Le CESE sera attentif à tout progrès en ce sens.

Une meilleure intégration des océans dans l'agenda climatique

Les écosystèmes planctoniques océaniques sont encore très mal connus. Le réchauffement climatique actuel, ainsi que bon nombre de nos activités humaines, impactent très certainement ces écosystèmes fragiles. La France, qui dispose de la seconde zone maritime au monde, doit porter un message spécifique sur cette question. Pour le CESE, la question des océans doit être mieux prise en compte dans l'agenda climatique international. Cela passe notamment par un soutien accru aux efforts de recherche, ceci afin de mieux connaître et anticiper les effets du changement climatique sur les océans.

Financer efficacement et équitablement le défi climatique

Alors que les crises de surendettement s'accroissent, la question de la solidarité financière envers les pays les plus vulnérables n'en reste pas moins un des nœuds de la négociation climatique en cours. La création l'année dernière, lors de la Conférence de Cancún, d'un fonds vert, avec un engagement des pays développés à abonder ce fonds à hauteur de 100 milliards d'euros par an à partir de 2020, répond à cette préoccupation.

Trouver des sources de financements innovants

Le CESE, conscient des contraintes budgétaires mais résolument favorable à une promotion de la solidarité climatique, réitère son soutien au principe de la mise en place de financements innovants pour abonder le fonds vert. Notre assemblée maintient

cependant que le préalable est la poursuite de l'effort de consolidation du volume de l'Aide publique au développement (APD). Mais l'étendue des besoins exige de cibler des ressources nouvelles et additionnelles.

Aussi, il plaide pour :

Une taxe internationale sur les transactions financières

Les enjeux du développement et du climat ne sont plus à démontrer pour justifier la mise en place d'une telle taxe. Selon les évaluations faites par l'ONU, et en fonction des taux de taxation et de l'assiette, les revenus qu'elle générerait pourraient atteindre 60 milliards de dollars par an. Partant de la position commune franco-allemande, le CESE milite, par conséquent, pour une position européenne volontariste sur la scène internationale.

Une mobilisation des transports internationaux (aérien et maritime)

Les émissions internationales de gaz à effet de serre des transports maritime et aérien, pourtant en constante augmentation, ne sont, pour l'instant, pas comptabilisées dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le marché européen d'échange de quotas inclura cependant, à partir de 2012, le secteur aérien. **Le CESE soutient le principe d'une prise en compte de ces émissions, au niveau mondial, première étape vers une contribution financière de ces deux secteurs.**

Toutefois, et parce que cet effort financier pourrait avoir des conséquences négatives pour certains pays, il serait indispensable, par équité, de tenir compte des particularités de leur situation économique et sociale.

Une utilisation de tout ou partie des revenus du marché carbone européen

Rappelons qu'à partir de 2013, la moitié des quotas du système européen d'échange sera mise aux enchères. Le CESE soutient donc la possibilité d'une affectation de tout ou partie de ces revenus pour le financement de l'action européenne et internationale climatique sous réserve de garanties de transparence et de régulation. À noter que les revenus tirés d'une mise aux enchères totale des quotas du marché européen seraient considérables : environ 150 à 190 milliards d'euros d'ici à 2020.

Définir un juste équilibre entre financements pour l'adaptation et pour l'atténuation

Alors même que la communauté internationale semble s'accorder pour placer l'adaptation au cœur des négociations climatiques, force est de constater que la part des financements destinés à cette fin est loin de refléter cet impératif. L'exemple de la France n'est hélas en rien une exception : selon les données de l'Agence française de développement (AFD), sur les 2,8 milliards d'euros de fonds climat engagés en 2010, seulement 400 millions ont concerné directement des projets liés à l'adaptation.

Le CESE regrette cette situation et plaide pour la mise en place rapide et opérationnelle du « Comité adaptation », décidé lors de la Conférence de Cancún, afin de lancer, au plan international, une politique de rééquilibrage. Car il s'agit aussi d'un enjeu d'efficacité économique : plus le réchauffement s'intensifie, plus les investissements tardent à se mettre en place et plus lourd sera le coût de l'adaptation.

À ce propos, notre assemblée note que le principal acteur français de l'aide publique au développement, l'AFD, opère majoritairement sous forme de prêts concessionnels, souvent à taux bonifiés. Des prêts concessionnels qui nécessiteraient, pour l'adaptation des pays les plus vulnérables, la mise en place de mécanismes de financements corrélés à leur capacité de remboursement mais aussi de politiques de développement économique et social de nature à assurer de meilleurs revenus aux habitants.

Quant au volume des subventions, il représentait, en 2009, moins de 3 % des financements de l'aide publique au développement. Or, lorsqu'il est question de financer des actions d'adaptation, notamment dans des pays vulnérables, il est à l'évidence extrêmement difficile d'escompter un retour sur investissement et un remboursement du prêt. Le CESE serait favorable à ce que les fonds climat transitant par l'aide publique au développement française prennent plus fortement, à partir de 2012, la forme de subventions. Il insiste toutefois pour que ces subventions répondent à des projets clairement identifiés au service de l'adaptation et que leur bonne utilisation soit l'objet de contrôles rigoureux.

Conjuguer aide au développement et défi climatique

Le CESE estime que l'efficacité de la ressource publique sera indissociable de la mobilisation de ressources privées tout en veillant à ce que d'éventuels nouveaux instruments de marché (dont les marchés carbone) ne constituent pas des bulles spéculatives. Dans ce contexte, les plans d'actions nationaux (NAMAs) lancés au Sommet de Copenhague, détaillant les objectifs et les besoins nationaux en matière de changement climatique, devraient permettre d'adopter une démarche pragmatique d'aide aux pays du Sud, en identifiant plus concrètement les attentes et les opérations à mener.

Au delà, pour notre assemblée, **se pose la question de l'articulation entre aide publique au développement et fonds climat. Certes, les États se sont engagés à ce que les fonds climat soient nouveaux et additionnels. Mais à l'heure actuelle, dans un environnement budgétaire contraint, le CESE s'inquiète de la tentation d'un recyclage de l'aide publique française existante au détriment du principe de l'additionnalité de ces fonds.** Bien qu'un projet de développement puisse avoir des co-bénéfices climat, le CESE souligne l'exigence d'une plus grande transparence, au niveau européen et international, afin de mieux identifier les fonds réellement affectés au climat. S'agissant de la France, il se prononce pour un suivi et une évaluation stricts de la budgétisation des fonds destinés à cette fin.

Aller vers une économie plus sobre en ressources naturelles

Lors de son audition devant la section des affaires européennes et internationales, M. Paul Watkinson⁶ déclarait : « *Les négociations onusiennes sont le lieu de beaucoup de contestations, de rhétorique, parfois totalement déconnectées de la réalité* ». **Les négociations internationales sur le climat renvoient en effet souvent l'image de progrès lents. La**

⁶ Chef de l'équipe de négociations climat à la direction des affaires européennes et internationales du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

lutte contre le changement climatique a pourtant des implications concrètes. Renforcer l'efficacité du processus onusien suppose donc aussi de penser différemment nos politiques économiques et sociales.

Défendre avec force une politique industrielle européenne

Le fort déficit commercial de la France résulte, pour une part non négligeable, d'importations massives de produits manufacturés dont les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas comptabilisées dans le bilan énergétique national. En 2005, on pouvait potentiellement les estimer à 35 % d'émissions supplémentaires. Le CESE refuse de se résigner à l'abandon progressif du tissu industriel français et européen, *a fortiori* au prétexte de politiques climatiques pouvant justifier l'externalisation ou la délocalisation de certaines activités. **Et de rappeler que les économies qui résistent le mieux à la crise actuelle reposent sur un juste équilibre entre industries et services.**

Les risques de « fuite de carbone » induits par une législation environnementale renforcée sont réels pour quelques secteurs bien identifiés, qu'il convient de mieux prendre en compte. Dès lors qu'il est si difficile de disposer d'un cadre légal universel pour lutter contre le changement climatique, les exportations de pollution sont en effet possibles. Aussi, **le CESE ne peut qu'appuyer, pour la période précédant la mise aux enchères totale du marché européen, le principe d'un mécanisme d'allocation gratuite au profit des industries les plus exposées à la concurrence internationale.**

Le CESE n'en considère pas moins que l'ambition européenne peut être porteuse d'une amélioration des performances environnementales *in fine* bénéfiques à la compétitivité des entreprises. Si tant est que les investissements en Recherche et développement (R&D) puissent suivre, ce que le CESE, à l'aune des grands objectifs de la Stratégie UE 2020, ne cesse d'appeler de ses vœux. **Doit-on rappeler que les États-Unis ou la Chine investissent d'ores et déjà massivement (beaucoup plus que l'UE) pour l'innovation de demain ?**

Faire du dialogue social un moteur de la transition juste

Dans le cadre des discussions climatiques, aux niveaux européen comme national, **les partenaires sociaux sont trop souvent tenus à l'écart.** Le CESE estime néanmoins que le dialogue social est une condition essentielle à une mise en œuvre réussie de politiques climatiques. La transition de l'économie vers une moindre consommation des ressources naturelles ne se fera pas sans les salariés et les entreprises. **Cela implique l'application des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)⁷ et des conventions de l'OIT mais également la création, en la matière, de droits nouveaux, dans les domaines de l'information, de la consultation et de l'intervention, des salariés. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de préparer l'économie de demain à une mutation profonde.**

Plutôt que d'attendre la survenue de crises écologiques et sociales, il est possible de les anticiper et d'augmenter la résilience de nos économies aux impacts du changement climatique. Car les conséquences de ces évolutions ne seront pas les mêmes selon les pays de l'UE et selon les secteurs professionnels. **Une transition juste doit permettre de réduire les inégalités, de prendre en compte les effets quantitatifs et**

7 Principes directeurs de l'OCDE sur *La conduite responsable des entreprises dans le contexte international*.

qualitatifs sur l'emploi. Plans de formation, nouvelles qualifications et éducation sont donc une des clefs de la réussite. **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en est une autre. Autant de possibilités qui doivent s'envisager par filière.**

La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise pourrait également aider à repenser, à l'intérieur de l'entreprise, les modes d'implication et de mobilisation des salariés en matière notamment de consommation d'énergie et plus globalement de ressources, avec la conclusion, le cas échéant, d'accords.

Sortir de la société du gaspillage

Dans son avis du 4 novembre dernier relatif à « La communication de la Commission européenne sur la politique internationale en matière de climat après Copenhague : agir maintenant pour redynamiser l'action mondiale », le Comité économique et social européen concluait : *« Afin de supporter ses efforts diplomatiques, l'Union européenne devrait aussi mobiliser la société civile organisée afin de faire prendre conscience aux opinions publiques de la nécessité de faire évoluer notre société vers moins de gaspillage des ressources naturelles, vers une utilisation plus importante des ressources renouvelables et vers des attitudes personnelles plus civiques »*. Le CESE partage entièrement cet objectif.

Dans le même ordre d'idées, afin de faciliter la prise de conscience des opinions publiques et l'évolution des comportements individuels, **l'affichage de l'empreinte environnementale de chaque produit, depuis sa conception jusqu'au recyclage, pourrait y contribuer.**

La fiscalité est également un outil efficace pour encourager, accompagner les changements économiques et sociaux. Quelques mois seulement après le Sommet de Copenhague, et faisant suite aux réserves du conseil constitutionnel, **le gouvernement français a décidé d'abandonner la mise en place d'une contribution climat. La démobilitation qui a suivi le Sommet de Copenhague a sans aucun doute joué un rôle important dans cette décision. Pour le CESE, la fiscalité écologique devrait être pleinement intégrée aux réformes des fiscalités française et européenne.**

Enfin, il est important d'encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable dès le plus jeune âge et à cet effet de mobiliser tous les acteurs concernés (éducation nationale, associations, collectivités territoriales, entreprises...).

Déclaration des groupes

Agriculture

Pour le secteur agricole, les enjeux du changement climatique sont immenses. Les agriculteurs sont en permanence tournés vers le ciel et les aléas climatiques font partie de notre métier. L'augmentation de ces aléas est pour nous une préoccupation de premier ordre. La gestion des risques climatiques est un élément essentiel de la gestion d'une exploitation. Nous voulons aussi citer la question de la gestion de l'eau qui est pour nous indissociable du sujet traité.

Les professionnels de l'agriculture suivent avec beaucoup d'intérêt, depuis 1992, les discussions internationales et européennes sur ce sujet.

Parmi les préconisations présentées, nous souhaitons insister sur deux d'entre elles.

La première est relative à la défense de la politique industrielle européenne. Le groupe de l'agriculture soutient pleinement ce positionnement en faveur du maintien d'un appareil productif local. Il est en effet indispensable de soutenir la dynamique économique. Et pour qu'elle s'accorde avec le changement climatique, il faut à tout prix renforcer les politiques de recherche et développement. Encourager l'innovation est tout à fait déterminant.

Le second point est celui relatif au secteur agricole. Pour que l'agriculture soit partie intégrante des négociations climatiques deux conditions sont nécessaires :

- tout d'abord, il faut reconnaître les apports du secteur agricole en la matière. Certains sont directement appréciables, d'autres ont des effets indirects qu'il faut prendre en compte (stockage du carbone, production d'énergies alternatives, élaboration de matériaux biodégradables par exemple) ;
- ensuite, il faut reconnaître les contraintes que des nouvelles normes climatiques pourraient avoir sur le mode de production agricole et par conséquent sur le fragile équilibre économique des exploitations.

La profession restera toujours vigilante à l'impact économique des propositions afin de veiller à ne pas nuire à la compétitivité et la capacité productive des exploitations mais, au contraire, de rechercher les éventuelles opportunités. Nous souhaitons également que l'attention soit portée à la nécessaire cohérence entre les politiques menées à différents niveaux et les règles déjà mises en place.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.

Artisanat

Une nouvelle fois, le Conseil économique, social et environnemental s'inscrit, avec cet avis, dans l'actualité, celle de la Conférence internationale de Durban dont l'enjeu est considérable pour préparer l'avenir du Protocole de Kyoto.

L'avis propose une série d'objectifs permettant de relancer la dynamique mondiale afin de limiter l'ampleur et les conséquences du réchauffement climatique.

Le groupe de l'artisanat considère qu'il faudra tout d'abord, à Durban, acter la nécessité d'une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto. Cependant, le périmètre

et les conditions d'implication devront être actualisés, car le paysage économique mondial a fortement évolué depuis la signature du premier accord international. Des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil devront participer - eux aussi - à l'effort mondial et leurs engagements devront être soumis à un système de mesure et de vérification transparent d'émissions de CO₂. Plus généralement, il faudra résoudre la question de la responsabilité commune et d'une implication partagée au niveau mondial, même si la répartition de l'effort doit dépendre des capacités respectives des États.

S'agissant des pays du sud, une plus grande synergie devra être trouvée entre financement de l'aide au développement et « *financement climat* ». Pour favoriser une bonne identification des programmes à mener et obtenir l'appui de financements privés, l'élaboration de projets sectoriels devrait également être encouragée.

Au niveau européen, malgré un contexte économique difficile et instable, les enjeux climatiques représentent une opportunité en termes d'innovation et d'investissement, à planifier sur le long terme, dans des secteurs stratégiques comme le bâtiment, les transports ou les énergies renouvelables ; c'est aussi une opportunité en termes de conversion et de création d'activités.

Comme le souligne l'avis, le niveau d'ambition de l'Europe peut avoir un rôle d'impulsion et servir d'exemple à d'autres régions du monde. Cependant, le groupe de l'artisanat considère que cela devra nécessairement s'articuler avec l'objectif de compétitivité économique européenne. Concrètement, les entreprises auront besoin d'objectifs clairs mais atteignables, et de règles stables, afin d'être en mesure de se lancer dans les investissements nécessaires, qu'ils soient matériels ou humains, notamment en matière de formation.

La lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas faire oublier la nécessité d'actions concrètes et urgentes, en matière d'adaptation aux conséquences du changement climatique déjà à l'œuvre. Pour développer ces mesures d'adaptation, il faut bien sûr aider les pays en développement - comme le rappelle l'avis - mais il faut également, dans tous les pays, reconnaître et encourager le rôle des acteurs de terrain, collectivités locales, branches professionnelles et entreprises. Par la connaissance qu'ils ont de leur environnement spécifique, le groupe de l'artisanat estime que ces acteurs sont en effet indispensables. C'est ainsi, par exemple, que de nombreuses professions artisanales ont mis en place des actions de sensibilisation, incitant les entreprises à réduire leur consommation d'eau ou d'énergie.

Le groupe de l'artisanat approuve pleinement les propositions de l'avis de mieux associer la société civile organisée aux négociations climatiques, que ce soit dans la préparation du mandat de la France comme dans le suivi des négociations internationales. Cela lui paraît, en outre, de nature à renforcer l'adhésion de tous les citoyens aux actions destinées à limiter l'ampleur et les conséquences du réchauffement climatique et à préparer la société aux impacts prévisibles des changements climatiques en cours.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.

Associations

Deux ans après Copenhague, que pouvons-nous attendre de Durban ? L'avis présenté par Céline Mesquida indique des pistes de solutions concrètes pour une politique internationale ambitieuse de lutte contre le changement climatique.

Mais au-delà de ces propositions, la rapporteure observe que l'échec relatif de Copenhague a suscité une certaine désillusion de la société civile quant à la capacité des États à prendre des mesures volontaristes pour le climat. De fait, par rapport aux gouvernements, les sociétés civiles semblent avoir davantage pris conscience de l'urgence d'agir. Mesurons le chemin parcouru ! En 2003, dans un avis sur l'environnement et le développement durable, nos prédécesseurs dans cette assemblée pointaient la lente et difficile appropriation par les acteurs économiques et sociaux des enjeux environnementaux en général et climatiques en particulier. Aujourd'hui, force est de constater que la société civile a avancé à pas de géant. Cette évolution est en grande partie liée à la mobilisation de nos organisations, des associations en premier lieu mais également des entreprises et des syndicats, qui ont favorisé l'appropriation de ces questions par l'ensemble des citoyens.

Ce décalage entre la société civile et les engagements des gouvernements nous encourage à insister sur les propositions contenues dans l'avis autour de la gouvernance internationale du climat. Le groupe des associations est attaché à ce qu'un dialogue civil ouvert, transparent et régulier puisse exister entre la société civile et les pouvoirs publics. Au niveau national, ce dialogue civil doit pouvoir se traduire, comme indiqué dans l'avis, par des échanges constructifs entre les associations et les partenaires sociaux d'une part et les négociateurs gouvernementaux d'autre part. En particulier sur les enjeux climatiques qui nous engagent sur le long terme, l'intérêt général est partagé. Le groupe des associations soutient donc avec force les propositions visant à « *repenser la place des organisations de la société civile dans les négociations climatiques* » et relatives à la création d'une agence de l'environnement à l'ONU.

Cet approfondissement de la gouvernance doit permettre d'engager les transformations économiques et sociales qui devront nécessairement accompagner les engagements des États en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'avis souligne qu'après Copenhague, les engagements nationaux volontaires ont été largement insuffisants. C'est pourquoi notre groupe souscrit pleinement à la préconisation de prolongation du protocole de Kyoto pour aller vers un accord global. À Durban, les États devront également se mettre d'accord sur des mécanismes de financement à même de rendre possibles les mesures d'adaptation au changement climatique au niveau international. À cet égard, le dernier G20 est naturellement décevant puisque la proposition de taxe sur les transactions financières n'a pas pu se traduire concrètement. Pour grand nombre d'associations, la France doit prendre ses responsabilités et travailler à la collecte de cette taxe au niveau de la zone euro dans un premier temps. Ce mode de financement dit « *innovant* » doit poursuivre deux objectifs complémentaires : lutter contre la pauvreté et permettre la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique.

Enfin, le groupe des associations souhaite insister sur le rôle majeur que l'Union européenne a à jouer dans la lutte contre le changement climatique. À Copenhague, le manque d'unité de l'Union et le mandat extrêmement restrictif donné par les chefs d'État et de gouvernement à la Commission ont entravé la capacité de l'Europe à faire avancer les négociations par le haut. Pourtant, notre continent peut être à la pointe de cette bataille qui ne concerne plus seulement les « *générations futures* » comme le souligne justement notre collègue Jean Jouzel, mais qui nous concerne toutes et tous et pour laquelle notre génération portera une responsabilité retentissante.

Le groupe des associations a voté l'avis.

CFDT

En s'attellant à la préparation des négociations de Durban, le CESE a conscience que le défi majeur du changement climatique concerne tous les continents, tous les pays, et dans chaque pays, toutes les populations quels que soient les niveaux de développement, les catégories sociales et professionnelles. Cependant, il reconnaît la responsabilité historique des pays développés.

Les actions des uns auront des conséquences pour tous, l'inaction des autres, en particulier des États-Unis, première économie mondiale, entraînera aussi des conséquences pour tous. Nous sommes tous comptables des résultats d'un changement de cap négocié dans un cadre multilatéral.

Pour le CESE, le changement climatique doit être l'occasion de repenser nos modèles de développement, y compris en période de crise économique et sociale.

Il s'agit non seulement de repenser l'avenir, mais de s'adapter dès maintenant aux effets du changement climatique.

La CFDT y souscrit pleinement et considère qu'il y a là une composante de croissance et de sortie de crise.

Pour la CFDT, l'implication de chacun des acteurs, y compris des collectivités territoriales, est tout aussi indispensable que les législations et incitations des États pour parvenir à ces changements importants.

La concertation entre pouvoirs publics, partenaires sociaux, associations et négociateurs, en amont de la négociation internationale, est un préalable à l'acceptabilité. Faire du dialogue social le moteur de l'adaptation est une condition du succès pour aboutir à une transition juste.

Un haut niveau d'ambition est nécessaire pour répondre aux recommandations du GIEC. Pour développer une économie verte et conserver son *leadership* en la matière, l'Europe devrait donc, dans l'intérêt du climat et du sien propre, conserver une haute ambition pour atteindre progressivement une réduction de 80 % en 2050.

Mesurer, rendre compte et vérifier les émissions de gaz à effet de serre s'avère très important pour tous les objectifs contraignants ou volontaires. Pour la CFDT, cette méthode d'évaluation doit s'étendre à l'ensemble des accords multilatéraux.

Sans financement conséquent, notamment par un marché carbone mondial, la réduction à deux degrés du réchauffement sera difficile à atteindre. Il est illusoire de vouloir financer tous les défis majeurs devant nous avec une taxe sur les transactions financières, pas encore créée et déjà amplement sollicitée.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

La CFE-CGC remercie la rapporteure et le président de la section des affaires européennes et internationales pour l'excellente qualité de ce rapport.

La CFE-CGC soutient l'avis.

En effet, pour la CFE-CGC, il est fondamental de prendre des mesures pour :

- améliorer la gouvernance internationale du climat ;

- lutter contre le changement climatique ;
- s'adapter aux effets du changement climatique ;
- financer le défi climatique ;
- aller vers une économie plus sobre en ressources naturelles,

en associant la société civile, en amont, dans la préparation des prises de décision.

Dans un contexte de crise mondiale financière, économique et sociale sans précédent, ce sujet ne doit pas être relégué au second plan et doit devenir central pour penser autrement notre rapport à l'espace et, par conséquent, à la consommation.

Nous devons préserver l'environnement qui nous a été légué et dont nous avons la responsabilité pour nos enfants et petits-enfants, et plus généralement, les générations futures. C'est une richesse qui ne nous appartient pas. Nous devons prendre les mesures pour le préserver, pas uniquement en France, ni même en Europe, mais bel et bien au niveau mondial. Et c'est là tout l'intérêt des négociations climatiques de Durban.

C'est pourquoi la CFE-CGC :

- soutient la mise en place d'une organisation mondiale de l'environnement au sein de l'ONU ;
- défend une politique industrielle européenne axée sur la recherche et l'innovation ;
- encourage une politique de financements innovants notamment pour favoriser la recherche et la mise en place de *process* de fabrication, de transformation, de chauffage. La recherche et l'innovation doivent nous conduire et s'orienter vers des innovations moins consommatrices d'énergie.

Toute notre économie doit aujourd'hui se penser de manière plus sobre et plus respectueuse des ressources naturelles que nous devons préserver.

Pour la CFE-CGC, l'absolue nécessité de préserver l'environnement est une opportunité de repenser nos modèles financiers, économiques, sociaux et de créer des emplois locaux et durables.

Voilà pourquoi la CFE-CGC soutient cet avis. Pour notre organisation, il s'agit d'un investissement vital pour les générations futures.

La CFE-CGC a voté l'avis.

CFTC

Les travaux qui ont conduit à l'avis qui nous est proposé ont mis en évidence des réalités incontournables : que l'on partage ou non les conclusions du GIEC, l'évolution climatique est incontestable, la production de CO₂ est bien supérieure à ce que la nature peut éliminer. Cela ne peut pas ne pas avoir d'effet sur l'environnement. Si la consommation des pays émergents s'approche par habitant du niveau de celle des pays riches, notre terre pourra encore moins le supporter, tant en termes de ressources que de dégradation de l'environnement.

Le groupe de la CFTC approuve donc les propositions de l'avis, qu'il s'agisse de s'adapter aux changements climatiques ou réduire l'émission des gaz à effet de serre. Nous serions tout à fait favorables à la proposition de créer, à l'échelle mondiale, une taxe sur les transactions financières, avec toutefois des interrogations. Trouverions-nous un consensus international pour assurer le minimum de transparence que cette taxe suppose ? Les pays qui vivent largement de ces transactions comme la Grande-Bretagne accepteront-ils ce prélèvement ?

Enfin, cette mesure étant également proposée pour financer d'autres besoins comme la santé ou l'emploi, pourrait-elle être à un niveau réaliste par rapport aux besoins climatiques ? L'avis propose fort heureusement d'autres moyens de financement comme l'affectation de tout ou partie du marché carbone. Il est logique pour la CFTC de les soutenir, mais, sont-ils réalistes ?

L'avis propose d'aller vers une économie plus sobre en ressources naturelles, ce que la CFTC ne peut qu'approuver. Mais nous nous trouvons confrontés à une question majeure, que l'on retrouve dans l'avis : comment sortir de la société de gaspillage dans le contexte d'un monde condamné à la fuite en avant de la croissance économique ? La réponse se trouve dans le « consommer mieux », mais l'impasse ne peut être faite sur la difficulté de réduire la consommation, ne serait-ce qu'en France, à un moment où la désindustrialisation génère de dramatiques problèmes d'emploi ou dans les pays pauvres à forte croissance démographique qui ont un besoin vital de revenus pour nourrir leur population.

Ces questions qui méritent d'être approfondies dans le cadre d'une réflexion spécifique ne remettant pas en cause les propositions centrales de cet avis de qualité, le groupe de la CFTC a voté favorablement.

CGT

La CGT, qui revendique un développement humain durable, partage la plupart des constats contenus dans l'avis présenté aujourd'hui et notamment la nécessité de se saisir des contraintes liées au changement climatique pour repenser notre modèle économique, à l'aune de la crise systémique qu'il traverse actuellement. À l'instar du rapport *Stiglitz*, l'avis souligne d'ailleurs l'importance de prendre en compte, en plus du PIB, d'autres indicateurs et la nécessité de sortir d'une vision court termiste de l'économie. En changer les fondements reste incontournable pour contenir le réchauffement climatique, permettre une adaptation des pays les plus vulnérables et garantir les financements. Les modalités et les finalités de la production sont en cause.

La transition juste de l'économie ne peut se conduire sans les entreprises qui soient socialement et environnementalement responsables. Cela nécessite donc d'en revoir la gouvernance par l'instauration de nouveaux droits d'information, d'intervention et de contrôle pour les salariés. L'avis des salariés sur les reconversions d'emplois, la formation et la reconnaissance des qualifications doit être pris en compte pour assurer une transition juste vers une économie bas carbone. Il serait inconcevable que les contraintes liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre puissent servir de prétexte pour externaliser voire délocaliser la production industrielle, à l'heure où les relocalisations industrielles représentent un enjeu considérable. Enfin, il ne faut pas oublier le rôle de la puissance publique (État, collectivités territoriales) dans la préparation de la transition juste. Ce rôle est fondamental, tant d'un point de vue d'incitation et de régulation qu'en termes d'éducation, de formation.

La CGT partage les préconisations de l'avis pour l'amélioration de la gouvernance internationale du climat et le souci d'une implication plus forte de la société civile dans le processus de décision, mais regrette que l'aspect contraignant des conventions d'une future organisation mondiale de l'environnement ne soit pas pointé. En effet, il ne suffit pas de créer une nouvelle institution dont la vocation serait de fédérer les différentes conventions internationales existantes, encore faut-il lui donner les moyens de son action. Afin de

remplir les conditions d'une gouvernance mondiale efficace en matière de climat, les cadres internationaux doivent être contraignants, juridiquement opposables et contrôlables.

Enfin, la CGT partage la préconisation de l'avis sur la nécessaire création de ressources nouvelles pour abonder le fonds vert, créé à Cancun, notamment avec l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Pour ce qui est de l'articulation entre fonds vert et aides publiques, la tentation d'un recyclage de l'aide publique française existante en matière d'environnement est forte, dans un contexte d'austérité budgétaire. Pour la CGT, les fonds climat doivent impérativement conserver leur caractère additionnel. Pour ce faire, l'avis souligne la nécessaire transparence qui devra prévaloir en la matière. Pour la CGT, celle-ci ne peut se concevoir sans un dispositif démocratique de suivi et de contrôle.

La CGT a voté l'avis.

CGT-FO

Depuis qu'il existe, le syndicalisme inscrit son action pour l'accroissement du mieux-être des travailleurs. La CGT-FO l'a encore réaffirmé dans sa résolution générale lors de son dernier congrès, liant cet objectif de progrès social à celui de la préservation et de l'amélioration de l'environnement tant au niveau local qu'à celui de la planète. Pour le groupe FO, des actions doivent être menées immédiatement et impérativement, tant la situation est préoccupante. Dans le monde, des centaines de millions de travailleurs et leurs familles vivent dans la précarité et la grande pauvreté, souffrent de la faim dans de trop nombreux endroits, sont exclus de l'accès aux soins, de l'eau potable et des normes minimales en matière d'hygiène et de sécurité. Des mesures doivent être prises de manière immédiate et impérative en raison de l'urgence requise face au changement climatique et de l'adaptation nécessaire aux effets, d'ores et déjà inévitables, de ce changement.

Pour ces raisons, le groupe FO adhère aux conclusions et préconisations de l'avis relatif aux négociations climatiques internationales et tient à saluer le travail remarquable effectué par la section, sous la conduite de sa très jeune rapporteure sur un sujet aussi complexe.

La grave crise que subissent aujourd'hui les populations ne fait que renforcer la nécessité de l'objectif de justice sociale, qui doit être la priorité. L'avis l'intègre très justement comme condition d'efficacité des politiques climatiques.

Pour FO, la préservation et l'amélioration de l'environnement pour toutes et tous, incluant les enjeux du climat, méritent des politiques ambitieuses sur les plans de la recherche, des développements techniques et du développement industriel. Il y a sans doute là une source de croissance des économies créatrices d'emplois productifs. Là encore, cela demande que l'investissement pour le bien-être des populations - qualifié de dépense par les tenants de la rente - l'emporte radicalement sur l'intérêt des marchés financiers. Cela doit s'accompagner sans aucun doute d'un rééquilibrage des échanges économiques respectueux des normes sociales et environnementales. Sans cela, les inégalités à l'origine de la crise risquent de se creuser aussi entre ceux qui ont les moyens de bénéficier de sources d'énergie et de normes environnementales élevées et ceux que la contrainte budgétaire enferme dans l'austérité et la précarité.

Au-delà du respect des rôles et des missions de chaque partie prenante, l'avis préconise de financer efficacement et équitablement le défi climatique. Sans cela, FO craint que, comme c'est le cas en France, la préservation de l'environnement, concrétisée par des mesures réglementaires et législatives, ne soit compromise faute de moyens, d'effectifs

et de financements publics. FO insiste également sur la nécessité d'évaluer les actions engagées de façon « indépendante » afin de lutter contre les profits tirés du dumping social et environnemental.

L'avis donne justement un appui au renforcement du processus de négociation au sein de l'ONU, impulsé par des instances comme le G20, et s'appuyant sur la création d'une Organisation mondiale de l'environnement offrant un cadre juridique garantissant la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la promotion des normes environnementales.

Le groupe de la CGT-FO a voté l'avis.

Coopération

L'avis propose un juste équilibre entre la nécessité de poursuivre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre dans un cadre de coopération au niveau international, mais aussi de réduire la vulnérabilité des sociétés et des écosystèmes face au changement climatique ; donc un juste équilibre entre atténuation et adaptation au changement climatique.

L'avis met également en avant la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'agriculture et de la forêt pour relever ce défi du changement climatique et le groupe de la coopération partage ce volontarisme. Le secteur agricole et la forêt constituent en effet des acteurs incontournables de la résolution de ce défi.

Ainsi, les forêts offrent un exemple intéressant de ce que pourrait être cette complémentarité entre adaptation et atténuation. Il faut favoriser une gestion raisonnée de la forêt et non pas sa seule « conservation », car la forêt n'est pas un sanctuaire. Cette démarche doit être compatible avec le respect de la biodiversité et l'amélioration des peuplements forestiers. Pour cela, il faut développer des systèmes de certification de la gestion durable des forêts, pour limiter les excès liés à la déforestation dans certaines régions du monde. Pour le groupe de la coopération, il faut autoriser les exploitations forestières à vocation commerciale uniquement dans le cadre d'une gestion certifiée accompagnée d'un plan d'aménagement.

Sur les vingt dernières années, l'agriculture française a réduit de 10 % ses gaz à effet de serre grâce à la fertilisation raisonnée, en étant émetteur net mais en ayant identifié de solides leviers d'actions. Les progrès sont réels, mais les coopératives sont convaincues qu'il faut aller plus loin. Nous avons besoin d'une rupture technologique pour diviser de moitié les émissions en 2050, tout en augmentant les rendements pour nourrir une population mondiale de neuf milliards d'humains.

L'agriculture écologique intensive peut le permettre. Schématiquement résumée, elle consiste à « produire plus avec moins » : moins de pesticides, d'engrais, d'eau, d'énergie... Elle se base sur de nouveaux modes de productions économes en chimie et basées sur le capital naturel : par exemple, utiliser des amendements organiques issus des élevages pour améliorer la texture du sol ; promouvoir les techniques culturales simplifiées pour augmenter la matière organique ; développer l'agroforesterie combinant stockage du carbone et production alimentaire.

Nous sommes au début de cette révolution et il faut trouver les moyens d'action pour inciter les acteurs économiques à se lancer.

Pour cela, il faut introduire la valeur carbone dans l'économie, dans le cadre d'un marché organisé et bien sûr, régulé pour éviter la spéculation et la fraude. Des expériences sont en cours en France. Les économies d'énergie fossile réalisées par Coop de France pour déshydrater la luzerne, les conseils de fertilisation raisonnée diffusés par Invivo et la réduction des émissions de méthane par une alimentation riche en lin se sont ainsi vus attribuer des crédits carbone dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. L'énorme avantage des mécanismes de marchés carbone est de permettre de valoriser des démarches « cousues mains » qui sont réellement pertinentes car elles sont élaborées par les acteurs de terrain et ensuite agréées par l'administration ; elles s'inscrivent dans la nécessité d'encourager les dynamiques territoriales mises en avant dans l'avis.

Quelle que soit l'issue des négociations sur Kyoto III, la priorité est pour nous de proroger au niveau européen les mécanismes de flexibilité issus du Protocole de Kyoto.

Pour finir, le problème du réchauffement pose les bases d'une question complexe et de fond : comment s'organiser pour gérer les biens publics mondiaux et prendre en compte les générations futures, dans une phase de raccourcissement du temps politico-économique, de crise financière profonde et d'émergence de nouveaux pays bien décidés à participer pleinement à l'économie mondiale ?

Pour le groupe de la coopération, l'Europe et la France, même dans un contexte difficile, doivent garder le cap pour relever le défi du changement climatique. Nous devons saisir cette opportunité pour nous projeter dans le long terme, nous inscrire dans une économie bas carbone en investissant et en innovant, et inventer ainsi un nouveau modèle de développement générateur de compétitivité pour nos entreprises et d'une croissance durable au bénéfice de tous et dont nous avons tant besoin.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Notre réflexion arrive à un moment de grandes perturbations économiques et financières qui atteignent le monde entier et nous pouvons nous demander si les sujets que nous abordons cet après-midi sont audibles dans la conjoncture actuelle.

Et pourtant, comme le disait déjà le Président de la République française au sommet de Johannesburg en 2002 : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs !* ».

Oui, il est absolument nécessaire de comprendre qu'il nous faut penser autrement notre développement. Il nous faut apprendre à mieux tenir compte de la nature, de sa puissance, de sa logique et de la rareté de ses ressources.

Les entreprises ont bien conscience de cette nouvelle donne et veulent appréhender les mutations qui en découlent de manière proactive et positive.

Nous pensons, comme le souligne le texte qui nous est présenté aujourd'hui, que les négociations internationales sur le climat sont nécessaires et que les difficultés auxquelles sont confrontées aujourd'hui bon nombre d'États ne doivent pas compromettre des négociations dont les impacts sur le long terme sont extrêmement importants.

Nous estimons souhaitable que la société civile soit mieux associée aux travaux et notamment dans les groupes de travail préparatoires, ce qui favorisera d'autant plus la mobilisation de tous les acteurs.

Le groupe des entreprises partage la majorité des pistes de préconisations qui ont été très clairement identifiées et insiste sur quelques points :

- les objectifs qui seront fixés doivent être ambitieux, eu égard aux enjeux, mais ils doivent être réalistes. Nous prenons acte, comme exprimé par le GIEC et repris dans l'avis, qu'un objectif de 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 nécessiterait une volonté politique forte. Pour autant, celle-ci n'est qu'un volet du sujet et nous pensons essentiel, en parallèle, secteur par secteur, d'adopter des approches pragmatiques tenant compte des réalités techniques et économiques de chaque contexte dans un esprit de dialogue et de progrès ;
- les mesures préconisées doivent s'appliquer au niveau mondial. Il est sûrement important que l'Europe et, au sein de l'Europe, la France, donnent l'exemple, mais nous ne pouvons pas durablement être les seuls à appliquer des contraintes qui se révèlent alors comme des distorsions de compétitivité qui handicapent fortement notre pays et, à travers ses entreprises, ses citoyens ;
- nous insistons aussi sur la nécessaire concertation de tous les acteurs tout au long des processus. Il est important que les mutations inévitables des systèmes économiques, sociaux et sociétaux se préparent dans la plus grande transparence en prenant en compte tous les enjeux. Les entreprises sont, quant à elles, prêtes à s'engager à compenser leurs actions de manière aussi pertinente que possible. Beaucoup le font d'ailleurs déjà. Ceci implique notamment que les opérateurs économiques suivent l'évolution des sciences et des connaissances sur ces sujets. Dans le cas par exemple de la gestion durable des forêts, mentionnée dans l'avis, il s'agit d'un sujet complexe où les meilleurs experts doivent partager et échanger sur les avancées de la science et les meilleures pratiques et techniques disponibles pour prendre les bonnes décisions.

Engagement, pragmatisme et dialogue sont là encore des clés de succès.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature

Alors que toutes les préoccupations politiques se concentrent sur la crise économique et sociale, il est essentiel de ne pas perdre de vue que le climat n'attend pas : rien ne doit éclipser l'urgence de la situation et la nécessité de trouver des solutions communes pour y remédier.

À cet égard, le prochain sommet de Durban est déterminant et il est très positif que le CESE se soit emparé du sujet. L'avis proposé est concret et pertinent, le groupe environnement et nature salue les efforts de la rapporteure et de la section qui en ont fait un texte à la fois consensuel et ambitieux.

Le défi climatique devrait être envisagé comme une chance de repenser nos modèles de développement, surtout en période de grave crise économique et sociale. En ce sens, le groupe environnement et nature juge essentiels les axes suivants.

- Le Sommet de Durban doit poser les fondations d'un nouvel accord mondial sur le climat à la fois ambitieux, équitable et juridiquement contraignant. Pour cela, il est impératif de confirmer la légitimité des Nations Unies à piloter le débat, d'assurer

la forme juridique d'un futur accord post-2012 et de valider une deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto.

- Les négociations climatiques doivent trouver un second souffle *via* une amélioration de la gouvernance des négociations climat, avec un rôle repensé et renforcé pour la société civile. Une réelle avancée des négociations climatiques ne pourra, en effet, pas faire l'économie d'un renforcement du pilier environnemental au sein de l'ONU avec la création d'une organisation mondiale de l'environnement et d'une mobilisation des organisations de la société civile, mobilisation pour laquelle le CESE devrait à l'avenir avoir un rôle grandissant à jouer.
- L'Union européenne peut faire bouger les lignes en s'appliquant, pour elle-même, un haut niveau d'ambition et des objectifs européens de lutte contre le changement climatique à la hauteur des préconisations scientifiques. S'appuyant sur les projections du GIEC, le CESE soutient l'objectif européen de 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 comme premier cap. Le groupe environnement et nature y souscrit pleinement, conscient de la volonté politique afférente.
- En matière de déforestation, le soutien, à objectif très clair, de zéro déforestation brute d'ici à 2020 en prenant, bien entendu, en compte les situations particulières des populations autochtones.
- Le volet adaptation dans les négociations climatiques doit être renforcé avec un positionnement fort de la France sur la scène internationale.
- Un financement efficace et équitable de la solidarité climatique doit être trouvé avec le besoin d'améliorer la transparence de l'aide publique et le renforcement des fonds dédiés au volet adaptation. Le groupe environnement et nature soutient la préconisation de création de financements innovants et additionnels assortis d'une gouvernance adaptée, ainsi que la possibilité de mobiliser à terme les transports internationaux. Le groupe souhaite insister sur le fait que la solidarité climatique se finance mais ne se monnaie pas.

Le groupe environnement et nature a voté cet avis, qui rappelle l'urgence d'agir sans décourager, et suivra de près l'avancée des négociations à Durban.

Mutualité

Le caractère universel et transversal des conséquences du changement climatique réclame l'implication de tous à tous les niveaux, c'est-à-dire international, communautaire, national et local.

Les risques futurs induits par le changement climatique sont d'ordre écologiques (accidents météorologiques, sécheresse, inondations...) économiques et sociaux (coût des adaptations, migrations des populations...) et sanitaires. Cette liste, non exhaustive, illustre parfaitement le fait que l'impact du changement climatique dépasse largement le cadre de mesures techniques isolées mais réclame des évolutions qui interpellent globalement nos modes de vie.

Concernant plus particulièrement le risque sanitaire, le professeur François Rodhain, de l'Institut Pasteur, soulignait que « *devant les risques que représente le changement climatique en matière de maladies infectieuses* » l'essentiel est de « *se préparer à l'imprévu* » en mettant prioritairement « *en place une surveillance épidémiologique permanente, fiable, sensible, très*

en amont, pour détecter tout phénomène inhabituel » coordonnée « avec des systèmes d'alerte rapide ». Pour atteindre cet objectif, le groupe de la mutualité estime urgent de mettre de place des actions de sensibilisation de l'opinion publique.

L'adaptation au changement climatique est un impératif et notamment pour les populations les plus pauvres de la planète qui seront les premières victimes de ces catastrophes, ce qui creusera encore les inégalités entre pays. Le groupe de la mutualité est sensible à cette remarque et s'interroge sur l'équilibre des solutions, en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre entre les pays développés et les pays en voie de développement quand seul un quart des habitants du globe consomme les trois-quarts des ressources.

Agir pour le climat aura des effets à la fois économiques, sociaux et environnementaux qui permettront d'assurer la qualité de vie, la solidarité entre les générations et la cohésion sociale. Comme nous le rappelions au sujet de l'avis sur la compétitivité, il est indispensable d'anticiper un nouveau modèle de croissance et l'adaptation au changement climatique constitue une réelle opportunité en matière de développement économique qui s'engagerait vers une mutation écologique. Les mesures à prendre ne sont pas des utopies aussi bien dans les domaines énergétiques, agricoles que dans le changement de comportements : il s'agit de mieux consommer en adoptant une économie plus sobre en ressources naturelles. Ces mesures reposent sur un choix politique et de société qui réclame une implication forte et coordonnée des États entre eux et des citoyens, à travers un investissement réel et immédiat en matière d'éducation et de recherche. L'enjeu de l'appropriation par le citoyen est d'autant plus prégnant, que différentes enquêtes démontrent (notamment le baromètre de la mobilité durable produit par la MACIF) que les français peu enclins à changer leurs habitudes, ne considèrent pas les enjeux environnementaux comme prioritaires. Ils doivent prendre conscience de la portée de leurs actions et ne pas adopter un comportement défaitiste quant à leur impact.

Pour atteindre ces objectifs, c'est bien d'une gouvernance mondiale, porteuse de résultats concrets et rapides, dont nous avons besoin. L'objectif n'est pas hors de portée, mais reste à en avoir la volonté politique, soutenue par la détermination de la société civile et des citoyens. Les décisions prises lors de la conférence de Durban seront, à ce titre, déterminantes pour notre avenir.

L'avis, tout en faisant œuvre de pédagogie, propose des moyens d'amélioration des processus de décisions, des mesures d'adaptation de nos modèles de production et de consommation, ainsi qu'une utilisation efficace et pérenne des financements, au service du bien-être des hommes et des femmes. Le groupe de la mutualité l'a voté sans hésitation.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

En se saisissant de ce sujet, le CESE avait pour ambition de « *contribuer à une meilleure connaissance des problématiques posées et à une implication plus grande des citoyens* ». Alors que la crise économique et financière relègue la lutte contre le changement climatique au rang des « *priorités secondaires* », cet enjeu de sensibilisation et d'information nous semble plus que jamais crucial.

Ainsi, l'article 6 de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est-il à juste titre consacré à l'éducation et à la formation des citoyens. Nous sommes convaincus qu'il y a un lien entre l'investissement des citoyens, leur appréhension des enjeux climatiques et l'avancée vers un régime international plus contraignant et donc plus efficace.

À cet égard, notre groupe est particulièrement sensible au lien qui est fait dans cet avis entre la crise écologique et le défi démocratique, il se joint de ce fait à l'appel pour une plus grande participation des populations aux processus décisionnels. Dans cette perspective, l'éducation, formelle et informelle, aux enjeux environnementaux doit donc être largement encouragée.

La lutte contre le réchauffement climatique est un combat qui, par sa nature même, impose une réponse mondiale et coordonnée. En effet, de même que les changements climatiques toucheront inégalement les États du globe, la nécessaire transition vers des économies moins polluantes n'aura pas le même impact sur toutes les populations, notamment en ce qui concerne l'évolution des emplois. Il est donc important qu'elle soit la plus juste et la plus équitable possible. Un accompagnement est nécessaire pour éviter que les populations les plus vulnérables ne soient davantage touchées, les propositions de l'avis sur les financements vont dans ce sens.

Au-delà des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'avis nous montre bien qu'il s'agit désormais de répondre aux enjeux d'adaptation. Ceux-ci sont tout autant techniques que sociaux. Les changements climatiques sont porteurs d'inégalités et de crises majeures, nous soutenons donc pleinement l'intégration des impératifs de l'adaptation aux politiques de développement.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a donc voté en faveur de cet avis.

Outre-mer

Alors que la conférence de Durban approche, le public semble avoir perdu confiance dans le processus de l'ONU. L'avis voté offre des pistes pour pallier le déficit d'efficacité du processus. Le groupe de l'Outre-mer félicite la rapporteure pour un travail de qualité et pour l'accueil réservé aux observations du groupe lors des travaux en section.

Retrouver la confiance dans ce processus est d'autant plus nécessaire que l'action de notre génération face au changement climatique sera décisive et notre responsabilité n'en est que plus grande. La jeunesse d'Outre-mer se trouve aux avant-postes de ce dérèglement. Au-delà des menaces qui pèsent sur l'équilibre fragile des écosystèmes ultramarins (80 % de la biomasse nationale), les climatologues soulignent régulièrement les possibles impacts du dérèglement climatique sur les cyclones. Ainsi des cyclones plus puissants, plus fréquents et plus destructeurs balayeront les territoires ultramarins qui devront faire face à des destructions qui pèseront sur leur développement.

Ce constat implique que les collectivités d'Outre-mer soient davantage associées avec les négociations. Comme l'a pertinemment suggéré l'avis, le renforcement du rôle des autorités locales dans le processus de négociations climatiques doit être favorisé. La grande diversité institutionnelle des collectivités ultramarines impose également cette démarche. En effet, certaines collectivités ont des compétences très étendues et sont les plus à même de participer à l'élaboration et à la mise en place des politiques de lutte contre

le réchauffement. Le renforcement de la coopération régionale des collectivités territoriales d'Outre-mer dans leur zone par une participation accrue dans les organisations régionales et un appui plus marqué de l'État « *devrait rendre plus tangibles des négociations souvent éloignées des réalisations de terrain* ».

Le groupe de l'Outre-mer tient aussi à réaffirmer que toute mesure en faveur de la biodiversité ou de la lutte contre le réchauffement ne saurait se faire sans la prise en compte de certaines spécificités et de difficultés propres aux territoires ultramarins. L'avis rappelle, et c'est un point que le groupe apprécie, que l'objectif « zéro déforestation » ne s'oppose pas au principe d'une valorisation durable de la forêt qui est essentiel pour le développement endogène de l'Outre-mer. Le drame écologique qui frappe actuellement La Réunion rappelle que l'île a été sanctuarisée récemment par l'UNESCO. Le groupe propose une réflexion urgente sur l'élaboration d'une charte de préservation des écosystèmes ultramarins : la recherche scientifique dans le cadre de l'exploitation de la biomasse à des fins énergétiques ou encore la sylviculture sont autant d'exemples d'une gestion durable de la forêt guyanaise.

Les Conseils régionaux de Guyane, Guadeloupe et Martinique, réunis à Sainte-Lucie, ont récemment soutenu un projet de l'ONF Guyane dans le cadre de REDD + (Réduction Émissions Dégradation Déforestation +) au titre du FEDER interreg coopération régionale.

Il est donc important de rappeler qu'il ne faut jamais opposer les intérêts sociaux et économiques aux exigences du développement durable. Les politiques de lutte contre le réchauffement ne peuvent être efficaces qu'avec la pleine coopération des populations et l'implication de leurs représentants directs.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

Mme Dominique Meyer : « Même s'il existe encore des incertitudes sur son ampleur dans les différentes parties du globe, le changement climatique mondial est inévitable pour les générations actuelles et futures. On assiste en particulier à une accélération de certains événements climatiques régionaux (fonte des glaces de l'Arctique) ou extrêmes (inondations, sécheresses). Or, les engagements existants sont loin de répondre à l'urgence climatique et le monde entier doit donc, dès maintenant, non seulement réduire ses émissions de gaz à effet de serre, mais également, et simultanément, s'adapter à ce changement climatique inéluctable. Ce projet d'avis a le mérite de traiter sur le même plan ces deux priorités en vue des négociations de Durban, y compris en ce qui concerne les aspects financiers, et j'adhère globalement aux préconisations qu'il énonce.

Il est évident que l'adaptation au changement climatique mondial prendra des formes très diverses selon les pays. Cela m'amène à souligner que chaque État, chaque région, devra examiner, dans le temps, en s'efforçant de les quantifier : 1) les impacts de ce changement climatique sur les territoires concernés ; 2) leurs propres vulnérabilités à ces impacts ; et 3) le degré de résilience des infrastructures et des populations. Il faudra ensuite déduire de cette analyse une stratégie volontariste pour parvenir à s'adapter dans un avenir incertain.

Certains pays, pour lesquels les impacts de ce changement climatique se sont déjà manifestés, ont commencé à réaliser un programme d'adaptation. C'est le cas de la Grande-Bretagne qui en est à sa deuxième version (The "Adaptation Sub-Committee of the Committee on climate change" a été établi en 2008. Il a publié deux rapports, en 2010 et en 2011 : *How well prepared is the UK for climate change ?*).

En France, les changements climatiques sont actuellement moins graves qu'ailleurs dans le monde, mais il est essentiel d'avoir dès maintenant une vision à long terme, avec une évaluation des risques. Dans ce but, un plan national d'adaptation au changement climatique mondial a été rendu public par la ministre de l'Écologie le 20 juillet 2011.

Si l'on dresse un bilan des impacts et des vulnérabilités de notre pays, les objectifs pour l'adaptation devraient concerner prioritairement : 1) tous les aspects de l'eau douce ; 2) la répartition des sols (donc l'agriculture) ; et 3) le dimensionnement ainsi que le maintien des infrastructures nationales et régionales. Ces objectifs ne seront naturellement concevables qu'avec un renforcement, dans tous ces secteurs, de la recherche, de l'éducation et de la formation.

De façon apparemment paradoxale, le changement climatique mondial n'est pas seulement un défi mais également une opportunité pour repenser nos modèles de développement dans le but d'améliorer la vie de chacun, et je suis d'accord avec ce que dit le projet d'avis. Cependant, dans le contexte actuel d'enchevêtrement de crises, touchant aussi les pays développés, plus les mesures tarderont à se mettre en route et plus le coût de l'adaptation sera élevé, en particulier pour les acteurs économiques et les personnes les plus fragiles.

Je voterai ce projet d'avis ».

Professions libérales

Les questions environnementales interpellent et concernent l'ensemble des professionnels libéraux dans leurs activités quotidiennes. Ils ont déjà pris conscience au travers de l'exercice de leur métier de l'importance de la préservation de l'environnement et du climat. Ils sont mobilisés dans ce sens, qu'ils soient professionnels de santé, du droit, de la technique ou du cadre de vie.

Les professionnels de santé diagnostiquent quotidiennement des maladies liées aux diverses pollutions et constatent que certaines pathologies infectieuses émergentes sont liées à des pertes de diversité biologique.

Les métiers du cadre de vie, qu'ils soient architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes sont sensibilisés aux catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, tempête). Ils sont déjà engagés avec l'ensemble du monde du bâtiment dans des projets à haute qualité environnementale, avec le souci de s'adapter aux changements climatiques. Mais nous déplorons le manque de moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Les métiers du droit mesurent la valeur de la préservation de l'environnement à travers les décisions de justice concernant la réparation des dégâts qui lui sont causés.

Enfin, les métiers du chiffre sont concernés par la fiscalité écologique.

Que ce soient les professionnels ou leurs patients ou clients, tous sont impactés et concernés par les questions climatiques. Le sujet est hautement sensible, mais encore difficilement accessible pour beaucoup d'entre nous. La rapporteure a su faire œuvre de pédagogie. L'avis aura permis, tant aux experts qu'aux profanes, par un constat simple et un historique précis, de cerner l'importance des enjeux climatiques.

Cet avis est aussi l'occasion pour la société civile de faire entendre sa voix, société civile qui - et on peut le regretter - est trop souvent exclue des différentes négociations.

Le sujet de l'environnement et du climat est encore trop souvent relégué au second rang par rapport aux politiques économiques et sociales, portées par nos responsables politiques et relayées par nos média. Nous le regrettons. C'est également un sujet, peu mesurable sur le temps du « *politique* », qui suscite de nombreuses polémiques et de nombreux débats. Pourtant, le constat est clair et les chiffres sont sans appel. Les données scientifiques nous imposent une réaction immédiate.

Les préconisations présentées dans l'avis sont ambitieuses mais il est essentiel de bien fixer le cadre dans lequel nous souhaitons voir les négociations de Durban intervenir. Dans un contexte international difficile et troublé, chacune d'entre elles pourrait être fragilisée par n'importe laquelle des parties prenantes, publiques ou privées, qui aurait des intérêts divergents. La rapporteure l'a fort bien rappelé, il faut repenser notre modèle social et économique et nos modèles de développement.

Il est tout aussi important de trouver de nouvelles ressources de financement mais rien n'est possible sans une volonté européenne forte et sans l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Pour cette raison, il est souhaitable de permettre à l'Union européenne de peser de tout son poids sur ces négociations climatiques et dans le même temps, d'améliorer la gouvernance internationale du climat.

Notre responsabilité est de nous projeter dans l'avenir et de prévenir les difficultés qui seraient susceptibles de nous affecter et d'affecter les générations futures. Parce que cet avis est essentiel, juste et ambitieux, le groupe des professions libérales l'a voté.

UNAF

Le principal enjeu des négociations à Durban sera la prolongation du Protocole de Kyoto, seul instrument légal qui contraint actuellement les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

La société civile par cet avis s'invite à la table des négociations avant l'heure, avec une feuille de route précise et riche de propositions.

Le présent avis place haut le niveau des exigences puisqu'il recommande de rechercher un accord global, une évaluation et une mesure des émissions de gaz à effet de serre.

Le groupe de l'UNAF salue l'équilibre trouvé entre les deux leviers d'actions dans la lutte contre les changements climatiques :

- d'une part, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'autre part, l'adaptation de la société pour prévenir les risques humains, environnementaux, matériels et financiers induits par le réchauffement de la planète.

Le groupe de l'UNAF partage pour une grande partie les préconisations et souhaite attirer l'attention sur trois d'entre elles en raison plus particulièrement de leur proximité avec les familles.

L'avis, dans les constats, prend le soin d'affirmer que les négociations climatiques sont un des moyens de lancer ou relancer la dynamique du moindre gaspillage à la condition que les populations et la société civile à travers le monde soient mobilisées. La représentation familiale est déjà associée aux travaux menés en matière de lutte contre le réchauffement de la planète et agit comme partenaire responsable dans la mise en œuvre des politiques

pour réduire le gaspillage et développer par exemple un habitat durable. L'information de nos concitoyens doit être l'affaire de tous.

Le groupe de l'UNAF se retrouve dans la préconisation visant à la sortie de la société du gaspillage par des pistes concrètes sur l'affichage de l'empreinte environnementale des produits. Il tient à valoriser le concours « Familles à énergie positive : engagées pour le climat ». Les familles sont en première ligne et les actions menées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sont à favoriser en la matière.

Enfin l'approche aménagement des territoires retient l'attention du groupe de l'UNAF. Les propositions visant à renforcer les collectivités locales dans la négociation et la possibilité pour les autorités locales de bénéficier directement des fonds climat, sont des pistes à encourager. En effet la diversité des territoires de la France doit être prise en compte avec un équilibre à respecter entre territoires urbains et territoires ruraux car les approches en termes de transport et de logement ne sont pas similaires et comparables sur tous les territoires.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

Le seul traité mondial visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre est le protocole de Kyoto. Avec le temps, on peut affirmer qu'il a un rôle considérable malgré un succès restreint et une efficacité limitée. De plus, il expire en 2012.

C'est dire l'importance que revêtent les négociations qui vont s'ouvrir à Durban à la fin de cette année.

Les inondations exceptionnelles qui ravagent actuellement la Thaïlande sonnent comme une démonstration que la lutte contre le changement climatique nécessite l'engagement de tous les pays. Les futures négociations devront définir les principes d'un nouvel accord mondial et inventer des outils efficaces. Au-delà des réunions bilatérales entre gouvernements ou du G8, l'Organisation des Nations Unies (ONU) doit être le moteur pour que cette coordination soit réelle et énergique.

L'UNSA souhaite qu'un rôle important soit confié à l'OIT par l'octroi d'un mandat la reconnaissant comme l'agence des Nations Unies spécialisée dans les questions liées au travail. Un pilier social et un emploi fort doivent s'ajouter aux politiques climatiques et énergétiques.

Les pays industrialisés doivent faire un plus grand effort. Ces pays sont responsables d'environ trois-quarts des gaz à effet de serre émis le siècle dernier. Tout en étant encore à l'origine d'environ la moitié des gaz à effet de serre aujourd'hui, ils ne représentent que 20 % de la population. Résoudre la crise climatique mondiale passe nécessairement par la définition d'une nouvelle solidarité climatique.

Il est indispensable que les ministres des finances du G20 prennent des engagements concrets en vue, d'une part, de fournir les 200 milliards d'euros de fonds publics pour soutenir l'adaptation des pays en développement pour la période 2013-2017 et d'offrir un financement adéquat dans les pays industrialisés grâce à un investissement dans la promotion des emplois verts ; d'autre part, d'adopter une « *transition juste* », de manière à protéger les travailleurs lors de l'évolution vers une « *économie verte* ». Les ministres des finances du G20 peuvent ainsi ouvrir la voie à un accord ambitieux, qui inclurait des

objectifs contraignants sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés ainsi que des mesures similaires ou visant une augmentation contrôlée dans les pays en développement.

L'UNSA considère que, par son poids politique et économique, l'Union européenne joue un rôle crucial dans les négociations internationales sur le climat. Alors que de nombreux pays industrialisés traînent des pieds, elle doit les tirer vers le haut. L'UNSA soutient les positions adoptées le 20 octobre 2011 par la Confédération européenne des syndicats laquelle reste fermement attachée à la conclusion d'un accord global, équitable, contraignant et ambitieux.

Si aucun accord global ne pouvait être atteint, une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto sera, au minimum, nécessaire et devra être basée sur des objectifs forts et ambitieux en matière de réduction des émissions, d'un renforcement de la transparence et d'un système de suivi, de rapport et de vérification clair. La conférence de Durban doit également déboucher sur une feuille de route conçue pour mener le plus rapidement possible à un tel accord global ; elle pourrait également prévoir un réexamen de la situation en 2015 afin que l'on puisse tenir compte en temps opportun de nouvelles données scientifiques.

Les préconisations du CESE vont dans le sens d'un accord dans le droit fil du Protocole de Kyoto et l'UNSA considère que c'est une solution marquée du sceau du pragmatisme pour répondre à l'enjeu d'une division par deux des émissions de gaz à effet de serre en 2050 grâce à une gouvernance climatique mondiale reposant sur un vote à la majorité avec des instruments économiques efficaces et des financements internationaux « *additionnels* » à destination des pays qui ont peu de moyens.

L'UNSA a voté l'avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants	175
Ont voté pour	174
S'est abstenu	1

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 174

Agriculture	MM. Bailhache, Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bocquet, Bonneau, MM. Giroud, Gremillet, Mmes Henry, Lambert, MM. Lefebvre, Lemétayer, Roustan, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
Artisanat	Mmes Amoros-Schwartz, Foucher, Gaultier, MM. Lardin, Martin, Mme Sassano.
Associations	MM. Charhon, Da Costa, Mme Gratacos, MM. Leclercq, Pascal, Roirant.
CFDT	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Malterre, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pichenot, M. Vérollet.
CFE-CGC	M. Artero, Mme Couturier, MM. Delage, Dos Santos, Lamy.
CFTC	MM. Coquillion, Ibal, Louis, Mmes Parle, Simon.
CGT	Mmes Crosemarie, Cru, M. Delmas, Mme Doneddu, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Michel, Minder, Rozet, Teskouk.
CGT-FO	Mme Baltazar, M. Bellanca, Mmes Boutaric, Fauvel, M. Lardy, Mmes Medeuf-Andrieu, Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, MM. Peres, Porte, Mme Thomas, M. Veyrier.
Coopération	Mme de L'Estoile, M. Lenancker, Mlle Rafael, Mme Roudil, M. Verdier.
Entreprises	Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Colloc'h, Duhamel, Frisch, Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme Prévot-Madère, MM. Ridoret, Roger-Vasselin, Mmes Roy, Tissot-Colle, Vilain.
Environnement et nature	MM. Beall, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes de Thiersant, Laplante, M. Louchard, Mmes Mesquida, Vincent-Sweet.
Mutualité	MM. Beaudet, Davant, Mme Vion.

<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mlle Guichet, M. Prévost, Mme Trellu-Kane.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Budoc, Galenon, Grignon, Omarjee, Paul, Mmes Romouli Zouhair, Tjibaou.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Aschieri, Mme Ballaloud, MM. Baudin, Bernasconi, Mmes Brunet, Cayet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mmes Flessel-Colovic, Fontenoy, MM. Gall, Geveaux, Mmes Grard, Graz, MM. Hochart, Jouzel, Mme de Kerviler, M. Khalfa, Le Bris, Mme Levau, M. Martin, Mmes de Menthon, Meyer, M. Obadia, Mmes d'Ormesson, Ricard, MM. Richard, Soubie, Terzian, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	M. Capdeville, Mmes Gondard-Argenti, Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Joyeux, Mmes Koné, Therry.
<i>UNSA</i>	M. Rougier.

S'est abstenu : 1

<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Lucas.
---------------------------------	-----------

Annexe 1 : Émissions mondiales de gaz à effet de serre anthropiques

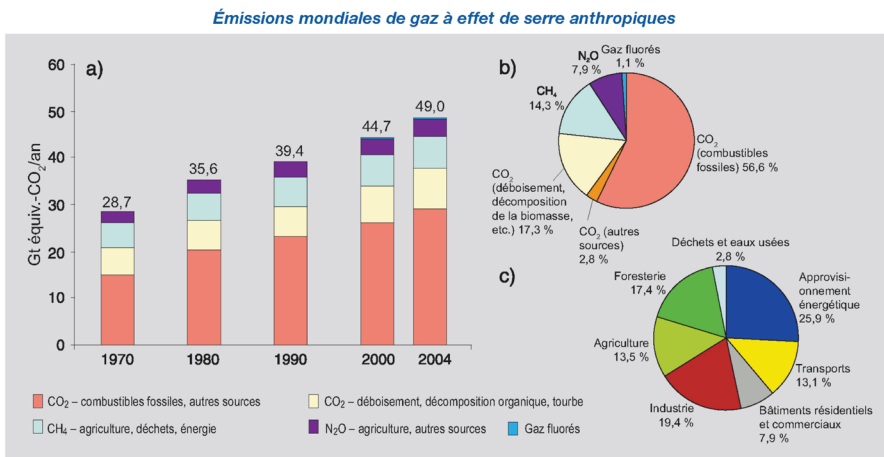
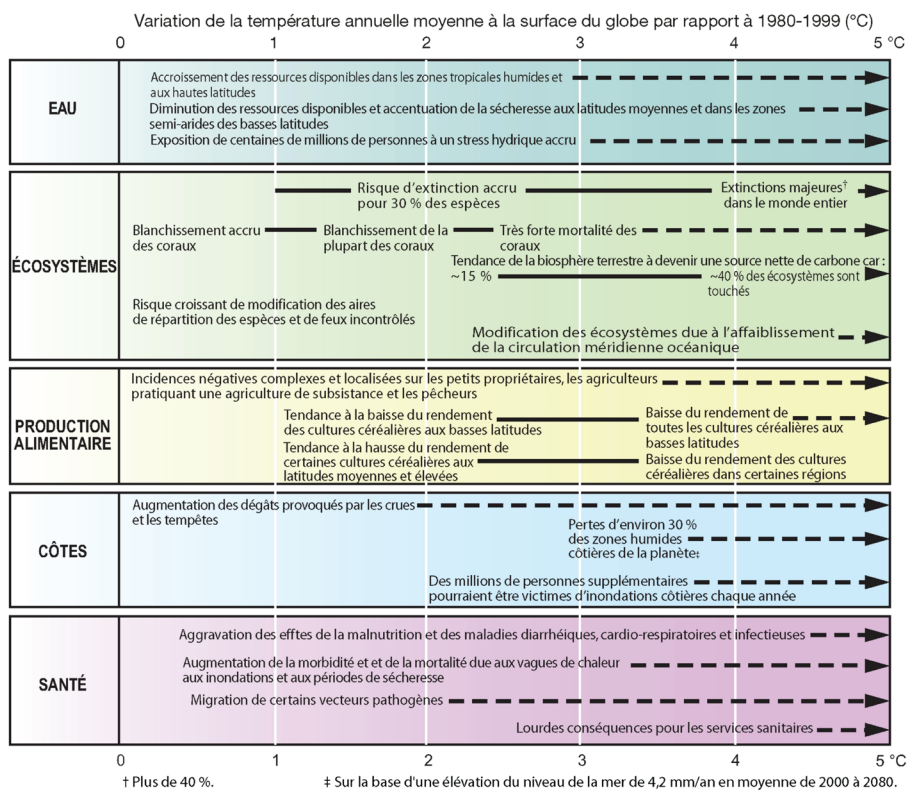


Figure RID.3. a) Émissions annuelles de GES anthropiques dans le monde, 1970-2004. b) Parts respectives des différents GES anthropiques dans les émissions totales de 2004, en équivalent-CO₂. c) Contribution des différents secteurs aux émissions totales de GES anthropiques en 2004, en équivalent-CO₂. (La foresterie inclut le déboisement). (Figure 2.1)

Source : Changements climatiques 2007 Rapport de synthèse, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Annexe 2 : Exemples d'incidences associées à la variation de la température moyenne à la surface du globe

Ces incidences varieront selon le degré d'adaptation, le rythme du réchauffement et le mode de développement socio-économique.



Source : *Changements climatiques 2007 Rapport de synthèse*, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Annexe 3 : Incidences possibles des changements climatiques sur les objectifs du millénaire pour le développement

Tableau 2 Incidences possibles des changements climatiques sur les objectifs du millénaire pour le développement	
Objectifs du millénaire pour le développement: la question transversale des changements climatiques	
Objectif du millénaire pour le développement	Exemples de liens avec les changements climatiques
Réduire l'extrême pauvreté et la faim (objectif 1)	- Les changements climatiques devraient entraîner la dégradation ou la destruction d'une partie des actifs qui sont à la base des moyens d'existence des populations pauvres: santé, accès à l'eau potable, logements, infrastructures, etc. - Les changements climatiques devraient freiner la trajectoire et le rythme de croissance économique en raison des modifications des ressources et des systèmes naturels, des dommages aux infrastructures et de la baisse de la productivité du travail. Tout ralentissement de la croissance se traduit directement par une diminution des possibilités de revenus pour les populations pauvres. - Les changements climatiques menaceront la sécurité alimentaire à l'échelle régionale. En Afrique en particulier, l'insécurité alimentaire devrait s'aggraver.
Santé - Réduire la mortalité infantile - Améliorer la santé maternelle - Combattre les principales maladies (objectifs 4, 5 et 6)	- Parmi les effets directs des changements climatiques figurent l'augmentation de la mortalité et des maladies liées à la chaleur (éventuellement compensée, dans certaines régions, par une baisse de la mortalité liée au froid). - Les changements climatiques pourraient augmenter la prévalence de certaines maladies à transmission vectorielle (par exemple, le paludisme et la dengue) ainsi que la vulnérabilité aux maladies hydriques, alimentaires ou à transmission interhumaine (par exemple, le choléra et la dysenterie). - Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement sensibles aux maladies d'origine hydrique ou à transmission vectorielle. L'anémie provoquée par le paludisme est responsable du quart de la mortalité maternelle. - Les changements climatiques devraient entraîner une diminution quantitative et qualitative d'un élément aussi indispensable à la santé que l'eau potable, ainsi qu'une aggravation de la malnutrition – cause importante de mauvaise santé chez les enfants – par la baisse de la productivité des ressources naturelles et une insécurité alimentaire accrue, notamment en Afrique subsaharienne.
Assurer une éducation primaire pour tous (objectif 2)	Les liens avec les changements climatiques sont moins directs, mais la perte d'actifs ou de moyens d'existence (capital social, naturel, physique, humain ou financier) peut réduire de multiples façons les possibilités d'éducation à temps plein. En situation de catastrophe naturelle ou de sécheresse, les enfants sont mis à contribution pour accomplir des tâches ménagères ou autres, ce qui empiète sur le temps qu'ils pourraient consacrer à leur scolarité; de même, les déplacements ou les migrations entravent souvent l'accès aux possibilités éducatives.
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3)	- Les changements climatiques devraient creuser les inégalités entre hommes et femmes. La santé des femmes pourrait se ressentir encore davantage de l'épuisement des ressources naturelles et du déclin de la productivité agricole. Elles risquent d'avoir encore moins de temps pour participer aux processus décisionnels et à des activités génératrices de revenus. - On a constaté que les ménages dirigés par des femmes sont plus durement touchés par les catastrophes d'ordre climatique, surtout lorsqu'ils disposent de peu d'actifs au départ.
Assurer un environnement durable (objectif 7)	Les changements climatiques altéreront la qualité et la productivité des ressources naturelles et des écosystèmes, dont certains pourraient subir des dommages irréversibles. Ces changements risquent d'accélérer la perte de biodiversité et d'amplifier le processus actuel de dégradation de l'environnement.
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (objectif 8)	Les changements climatiques planétaires sont un problème mondial, et la réponse exige une coopération à l'échelle mondiale, en particulier pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets néfastes de l'évolution du climat.

Source : *Pauvreté et changements climatiques Réduire la vulnérabilité des populations par l'adaptation*, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Liste des personnalités auditionnées

En vue de parfaire son information, la section a successivement entendu :

✓ **M. Paul Watkinson**

Chef de l'équipe de négociations climat à la direction des affaires européennes et internationales du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

✓ **M. Serge Lepeltier**

Ambassadeur en charge des négociations sur le changement climatique au ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

✓ **M. Emmanuel Guérin**

Directeur du programme Climat à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

✓ **M. Pierre Forestier**

Responsable de l'unité changement climatique à l'Agence française de développement (AFD)

✓ **M. Alain Capmas**

Président du comité changement climatique du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

✓ **M. Jean Jouzel**

Directeur de recherches au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

✓ **Mme Judith Kirton-Darling**

Secrétaire confédérale de la Confédération européenne des syndicats (CES), en charge du développement durable

✓ **M. Sébastien Blavier**

Responsable du pôle international au sein du Réseau action climat (RAC) France

La rapporteure remercie MM. Jean Jouzel et Olivier Louchard ainsi que la présidente et l'ensemble des membres de la section de l'environnement du CESE pour leur contribution à la préparation de cet avis.

Table des sigles

AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CES	Conseil économique et social
CESE	Conseil économique, social et environnemental
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
NAMAs	Plans d'action nationaux
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
R&D	Recherche et développement
UE	Union européenne

Bibliographie

Assemblée nationale, *Les négociations climatiques internationales relatives à la lutte contre le changement climatique*, rapport d'information n° 2979 de la Commission des affaires européennes, novembre 2010.

Assemblée nationale, *Préparation de la Conférence de Copenhague*, rapport d'information n° 2124 de la Commission des affaires européennes, décembre 2009.

Assemblée nationale, *Paquet énergie-climat*, rapport d'information n° 1260 de la Commission des affaires européennes, novembre 2008.

Bressol Elyane, *Les enjeux de l'après Kyoto*, avis et rapports du Conseil économique et social, brochure n° 7, 3 mai 2006.

Buffetaut Stéphane, *Politique internationale en matière de climat après Copenhague : agir maintenant pour redynamiser l'action mondiale contre le changement climatique*, avis du Comité économique et social européen, CESE 1372/2010, NAT/470, 21 octobre 2010.

Caisse des dépôts et consignations, *Que retenir de Cancún ?*, Point Climat, janvier 2011.

Centre d'analyse stratégique, *De Kyoto à Durban, l'invention d'une nouvelle coopération climatique*, note d'analyse n° 213, février 2011.

Centre d'analyse stratégique, *Un enjeu de Cancún*, note d'analyse n° 203, décembre 2010.

Centre d'analyse stratégique, *Les négociations sur le changement climatique : vers une nouvelle donne internationale*, rapport, janvier 2010.

Centre d'analyse stratégique, *Analyse : Copenhague ou la nouvelle donne climatique internationale ?*, note de veille n° 162, janvier 2010.

Centre d'analyse stratégique, *Triple parution « spécial Copenhague »*, note de veille n° 139/140/141, juin 2009.

Centre d'analyse stratégique, *Analyse : Régulation climatique globale : quels mécanismes d'inclusion des importateurs de carbone en Europe ?*, note de veille n° 104, juin 2008.

Conseil économique pour le développement durable, *Prix du quota de CO2 et taxe carbone, quelques éléments de cadrage*, n° 12, 2010.

Courrier de la planète, *Changements climatiques, s'adapter maintenant ?*, janvier-juin 2009.

Futuribles, *Perspectives énergétiques et changement climatique*, n°373, avril 2011.

GIEC, *Quatrième rapport d'évaluation - Rapport de synthèse*, 2007.

Godart Olivier et Ponssard Jean-Pierre (sous la direction), *Économie du climat, pistes pour l'après-Kyoto*, les Éditions de L'École polytechnique, février 2011.

Guérin Emmanuel, *La coopération internationale sur le climat après Copenhague*, Études, 2010/4 Tome 412, p. 473-484.

Laurent Eloi, *Social-écologie*, Flammarion, 2011.

Maljean-Dubois Sandrine et Wemaëre Mathieu, *La diplomatie climatique*, Éditions A. Pedone, 2010.

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, *Plan national d'adaptation au changement climatique*, 2011.

Orsenna Erik et Petit Michel (présenté par), *Climat, une planète et des hommes*, Éditions Le Cherche Midi, 2011.

Pichenot Évelyne, *Le commerce international et le changement climatique*, avis du Comité économique et social européen, CESE 769/2010, REX/267, 26 mai 2010.

PNUE, *Pauvreté et changement climatique, réduire la vulnérabilité des populations pauvres par l'adaptation*, 2003.

Le Prestre Philippe, *Protection de l'environnement et relations internationales*, Éditions Armand Colin, 2005.

Réseau Action Climat France et Oxfam France, *Quai des brumes : suivi des engagements de la France en matière de financements pour le changement climatique*, 2010.

Moïse Tsayem Demaze, *Éviter ou réduire la déforestation pour atténuer le changement climatique : le pari de la REDD*, annales de Géographie, Éditions Armand Colin, 2010.



Dernière publication de la section

➤ *Au cœur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental*

et dernières publications du CESE

- *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*
- *Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)*
- *Les inégalités à l'école*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411110012-001111 – Dépôt légal : novembre 2011

Crédit photo : direction de la communication
du Conseil économique, social et environnemental



PEFC™ 10-31-2190

IMPRIM'VERT®



Les changements climatiques constituent un défi pour l'ensemble de la planète. À cette fin, la tenue à Durban de la XVII^e conférence des parties – COP 17 – est l'occasion pour le Conseil économique, social et environnemental de rappeler son attachement au renforcement du processus multilatéral de négociations de l'ONU conjugué à une forte association des sociétés civiles.

Dans cette perspective, le CESE a décliné ses préconisations autour des axes suivants : la nécessité d'une ambition européenne forte, la prise de mesures en faveur de l'adaptation aux effets du changement climatique, la recherche de financements innovants et leur juste et équitable utilisation, ainsi que les voies à explorer pour des modes de développement plus durables.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41111-0012 prix : 11,70 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120880-3



9 782111 208803



**Direction
de l'information légale
et administrative**

accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr